

**LA COMMUNAUTE
PROTESTANTE A HYERES DE
1800 A 1945**

Claire CARONIA

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Nice
sous la direction de M. Schor**

D'après le pasteur Bertrand, "le protestantisme est en France plus célèbre que connu". Minorité religieuse française, sa présence fut d'autant plus perçue que le Var n'a jamais constitué un foyer huguenot. C'est au cours du XIXe et du XXe siècle que les Français ont appris à considérer l'implantation d'une minorité protestante en France comme une réalité établie.

Au début du XIXe siècle, un passé de violence et de sang est présent à toutes les mémoires huguenotes, même si le protestantisme émerge victorieux d'un siècle de persécutions et de clandestinité. Affaiblie, la communauté met quelques dizaines d'années à reconstituer ses forces et entend désormais manifester son dynamisme. On ne peut parler d'une réintégration dans la société française, en ce qui concerne la paroisse d'Hyères et ses environs, mais seulement d'une intégration, de l'implantation d'une Eglise, la tradition protestante étant presque inexistante. Ce "protestantisme minoritaire", bien qu'il soit mené à rencontrer les difficultés traditionnelles de par sa condition spécifique, est confronté à un autre problème : celui de la dissémination. Là où le protestantisme est presque inconnu, la population catholique n'est pas habituée à cohabiter avec des réformés. Longtemps au cours du siècle, les autorités locales se refusent à admettre une véritable liberté et égalité religieuse. On peut se demander, quelles vont être les réactions de l'Eglise minoritaire à l'égard de l'ensemble de la population nationale et à l'égard de l'Eglise dominante. Comment la conscience et son originalité se défendra-t-elle contre tous les facteurs qui agissent en vue d'une intégration plus complète de la communauté civile ?

Une fois reconnu que les protestants sont une faible minorité en France, et une des plus infimes minorités dans le var, il est plus intéressant de déterminer les points d'application de la force non dénombrable qu'ils constituent. Ainsi, l'étude portera sur l'aspect local du protestantisme historique, directement issu de la Réforme du XVIe siècle, et plus particulièrement sur le culte réformé de tradition calviniste. On comprend bien qu'un luthérien, même s'il est rattaché à la confession de foi d'Augsbourg, se fonde dans cette communauté, son propre culte n'étant pas représenté dans les environs immédiats d'Hyères.

Naturellement entre 1800 et 1945, l'évolution historique n'est pas linéaire. Des rythmes, des continuités ou des ruptures se dessinent (le phénomène religieux appartenant à la longue durée), qu'il conviendra au fur et à mesure d'interpréter (1945, bien qu'étant une date arbitraire dans cette étude est un aboutissement en soi pour la communauté protestante. Elle achève les derniers importants changements de son adaptation au sein de la société française). Il convient donc de caractériser les différentes périodes dans laquelle s'est inscrite l'action des hommes et des femmes.

Dans une première partie, c'est le temps de l'émancipation protestante, où les adeptes de la religion réformée sont en mesure de constituer leur force, dès la promulgation des articles organiques de 1802. De leur regroupement progressif jusqu'à leur rattachement en 1887 aux Eglises réformées de France, leur affirmation passe en priorité par leur reconnaissance, au sein de la société civile. Se succèdent ensuite une période de réorganisation, de renouvellement dans la vie interne de l'Eglise, ébranlée d'abord par des discordes théologiques, puis par les conflits politiques de la première moitié du XIXe siècle. Il importe de structurer un corps religieux, et bien que les protestants n'aient jamais caractérisé leur Eglise par le ministère ou leur communauté, ils n'ignorent évidemment pas l'institution. C'est ainsi que dans une troisième partie, on examinera la vie paroissiale avec tous les éléments qui la composent. Tous ces points de recherche se réfèrent à une seule question, celle du "dynamisme des huguenots du XIXe siècle"¹ pour reprendre l'expression de l'historien André Encrevé. Le dynamisme interne, tourné vers la reconstruction de la

¹Encrevé (André), *Le dynamisme des huguenots du XIXe siècle*, bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, janvier- mars 1990

communauté, et le dynamisme externe, orienté vers l'ensemble de la société française se sont associés pour permettre aux réformés de manifester leur identité, au cours du XIXe et du XXe siècle.

• Naissance d'une communauté (1800-1887)

Hyères ne semble pas avoir été un centre où la Réforme ait fait beaucoup d'adeptes. Les 10 000 maisons de protestants vaudois, localisées en 1540 dans le Comtat Venaissin, dans la principauté d'Orange et en Provence se dispersaient, en ce qui concerne le Var, aux alentours de Brignoles, Tavernes, Gonfaron et Tourves. Tout au long du XVIe siècle, les nouveaux dogmes commençaient progressivement à pénétrer les esprits. Les dates de fondation des églises réformées pour l'actuel département du Var se situent toutes vers 1559-1580.

Dès 1562, les fidèles de la cité d'Hyères se réunissaient en cachette pour lire la Bible, prier ensemble et y entendre le prêche, alors qu'une étroite surveillance s'exerçait de la part du clergé catholique ainsi que des pouvoirs publics. De 1545 à 1596, les guerres furent des luttes fratricides, confuses et sans résultats. Le château fort d'Hyères, tenant pour la Ligue est assiégé plusieurs fois entre 1580 et 1596, puis rasé par ordre d'Henri IV et de Louis XIII. Le Luc se voit attribuer par l'Edit de Nantes en 1598 le droit d'exercice comme second lieu de bailliage, et Toulon se voit assigner en 1602 un cimetière particulier aux protestants.

En 1682, il n'y avait à Hyères que neuf réformés, répartis dans une famille, quand le Luc en comptait une centaine, Solliès-Pont soixante-six ou Toulon quatorze. La révocation de l'Edit de Nantes en 1685 eut pour effet immédiat la démolition des temples, dont celui du Luc en novembre, l'interdiction des assemblées, et l'instauration de mesures coercitives. En Provence, les protestants disparurent tout au moins officiellement, "l'épopée huguenote va continuer dans le silence du désert jusqu'à l'édit de Tolérance de 1787."² L'enregistrement de cet édit rendu par Louis XVI fut voté à l'unanimité par le parlement de Provence, le 13 février 1788. Dès lors, l'émancipation protestante est en route.

Les décrets de l'Assemblée Constituante suivant de près l'édit de Tolérance avaient proclamé l'égalité religieuse entre les Français. La promulgation des Articles Organiques faisant suite à la signature du Concordat de 1801, concernant les cultes catholique, protestant et israélite établit les modalités de la reconnaissance par l'Etat de ces cultes, désormais officiels. Cette loi, que l'on appelle souvent "la loi de Germinal" en raison de sa date de publication (germinal an X, c'est-à-dire le 18 avril 1802) n'est nullement le fruit d'une négociation. Les Eglises réformées et de la confession d'Augsbourg reçoivent une place dans l'Etat (l'accessibilité des protestants à tous les emplois publics, la magistrature consulaire exceptée), leurs représentants un rang dans les cérémonies publiques. Si l'Etat décide de salarier les pasteurs, par un arrêté du 5 avril 1804, il ne cherche cependant en aucune façon à reconstituer l'Eglise telle qu'elle existait avant 1685. Les pasteurs sont "confirmés" (art.26) par le gouvernement et doivent prêter, comme les évêques, serment de fidélité. De même, l'Etat ne reconnaît pas l'Eglise locale mais seulement l'Eglise dite "consistoriale" : nulle autorité dogmatique n'est en mesure de trancher un conflit doctrinal, le synode régional ne pouvant se réunir sans y être convoqué par le gouvernement, et cet article 31 restera lettre morte. Ainsi, ces articles vont rapidement provoquer des embarras.

En dehors de quelques périodes de crises, l'Etat central ne provoque pas d'hostilité chez les huguenots. En ce qui concerne l'administration locale, les inquiétudes des protestants sont nettement plus fondées. Tout au long du XIXe siècle, préfets, sous-préfets, maires ...

²Stéphan (Raoul), *Histoire du Protestantisme français*, Fayard, Paris, 1961.

conservent parfois une attitude défensive, comme s'ils en étaient restés au simple stade de la tolérance. Ils admettent souvent mal que le protestantisme puisse s'exercer librement et publiquement dans des régions où il n'existait pas avant 1802. Et, il faut aux huguenots une forte dose d'enthousiasme, sans oublier leur foi pour agir dans la société française du XIXe siècle.

Après avoir rappelé les circonstances générales de l'existence légale des protestants français, replaçons-nous dans ce département du Var, pour retracer la naissance de la communauté d'Hyères depuis le début du XIXe siècle, jusqu'à sa constitution en Eglise réformée de France, en 1887.

Quand le consistoire de Marseille, le 9 octobre 1825 inaugure son temple, la vie protestante dans les communes alentours semble inexistante. Un premier état nominatif des protestants dressé sur instruction du ministre de l'Intérieur du 22 novembre 1819, fait mention de l'appartenance religieuse des individus, avec leur nom, prénom, âge, profession et domicile. Il est signalé que tous les individus portés au présent état ont une résidence fixe. Ainsi, les sous-préfets de Toulon, de Brignoles ainsi que le maire de Draguignan dénombrent le 24 février 1820 : sept protestants à Brignoles, quinze à Draguignan, vingt à Grasse, et trente-neuf à Toulon (sans les militaires du régiment suisse de Bleuler). Confiseur, horloger, négociant, cordonnier, cafetier, pâtissier, commis ou tailleur d'habits, les protestants du département du Var démontrent explicitement leur appartenance à un groupe minoritaire. Ils ne peuvent aspirer et constituer de par leur faiblesse numérique une paroisse homogène. Leur dispersion sur un territoire trop vaste entraîne nécessairement la prise de conscience de leur particularité, du caractère spécifique de leur message, de la menace d'absorption qui pèse sur eux.

On peut émettre des doutes sur la vraisemblance de cet état nominatif, même s'il a une valeur symbolique indéniable. On peut également se demander quelle est la proportion de protestants dans la localité d'Hyères. On peut supposer uniquement qu'au sein des trente-neuf protestants dénombrés dans l'arrondissement de Toulon, un petit nombre relève de la commune qui nous intéresse.

Ces chiffres montrent que le Var est un département à très faible population protestante. La constitution de paroisses homogènes passe par la juxtaposition de tronçons paroissiaux. Hyères, de par sa nouvelle condition de station d'hivernants devient le centre religieux pour les localités voisines. En effet, sans doute une des plus anciennes stations d'hiver du monde, Hyères se classe seconde, peu après Nice, à peine mieux équipée en hôtels et en maisons à louer. L'époque romantique offre à Hyères sa première chance comme station hivernale.

L'état nominatif de 1820, qui ne recense que les autochtones, ne peut faire mention des riches hivernants, venus apprécier le climat d'octobre à avril. Progressivement, les limites territoriales de la commune d'Hyères vont se fixer, ainsi que les premières délimitations paroissiales. Il est rare en effet qu'une paroisse reflète stricto sensu la commune à laquelle elle se rattache.

Un premier jumelage va regrouper tous les hameaux, villages et communes à la proximité immédiate ou lointaine d'Hyères. La population éparse s'étend du nord au sud, de Brignoles jusqu'aux îles (Port-Cros, Porquerolles, Le Levant), d'ouest en est, de Solliès à Grimaud. En somme, les Salins, Giens, la Londe, les Bormettes, la Môle, Cavalaire, Pardigon, Pierrefeu, Carnoules, Cuers, la Farlède, Gonfaron, Puget-Ville, Correns, la Garde, la Crau et Carqueiranne vont se rattacher spirituellement à la commune d'Hyères.

Dans les régions où la dissémination caractérise les groupes protestants, les représentants recherchent le rassemblement d'un vaste espace géographique.

Devant les premières manifestations du tourisme hivernal sur le littoral de la Provence orientale, et de l'arrivée des aristocrates britanniques, la présence de protestants, réformés ou luthériens paraît en effet certaine.

Alors que la loi datant du 21 février 1795 (3 ventôse an III) rend les cultes libres, le décret impérial du 23 prairial an XII ordonne que "dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier". A cet effet, une commission chargée par le conseil municipal de s'occuper de l'établissement d'un cimetière pour les protestants publie un rapport.³ Elle écrit : "la commission que vous avez chargé de présenter un projet pour l'établissement d'un cimetière destiné aux protestants s'est rendue sur les lieux, elle a reconnu que le terrain existant entre le cimetière actuel et le ravin [...], serait le plus convenable pour cet établissement [...]. "La commission continue de préciser les mesures, les orientations exactes de "cet enclos". Puis, le 25 septembre 1806, la municipalité alloue "une somme de 300 francs pour l'établissement d'un cimetière pour les protestants et les réparations à faire." Conformément au décret, le 4 octobre 1806, un procès-verbal établit un cimetière pour les protestants en même temps que réparation soit faite à celui des catholiques; L'adjudication est enregistrée à la sous-préfecture de Toulon, le 22 octobre 1806.

La correspondance communale atteste de l'accroissement du nombre des protestants et leur importance grandissante au sein de la commune. Ces correspondances sont le signe que la hiérarchie de l'Eglise catholique, et les dirigeants municipaux ne dépassent pas le stade de la tolérance alors que les protestants ont soif d'égalité. Ces réactions visent à interdire aux protestants toute possibilité d'extension, alors que ces derniers y voient la marque de leur intégration dans la communauté nationale. C'est ainsi qu'une lettre datée du 24 septembre 1825, adressée par le curé au maire de la commune, ouvre une période d'agitations. Le curé rend compte des plaintes formulées par l'évêque au sujet d'une profanation du cimetière catholique par les protestants. Leur partie étant trop exigüe, les ensevelissements protestants empiètent sur le secteur réservé à la religion catholique romaine. "A l'effet d'en obtenir que cette partie du cimetière à l'usage des protestants soit close par des murs tout autour, et qu'ainsi elle soit entièrement distraite de notre cimetière, ce qui empêchera à l'avenir qu'il soit profané (...) la Grandeur demande aussi qu'une petite croix en fer domine par le bord du toit, au-dessus de la porte d'entrée...".

La réponse se fait attendre, et le 6 mars 1826 la municipalité ajourne la demande du curé, devant l'insuffisance de fonds.

Le 7 juin 1828, l'affaire ne semble pas définitivement réglée. Le sous-préfet de Toulon demande en effet au maire s'il "serait indispensable d'étendre la portion consacrée aux inhumations des individus d'autres religions" car "l'on était obligé de rouvrir le fossé, avant le terme fixé par le règlement en vigueur (...) contraire aux règles de la décence... Il ne voudrait pas qu'il fut fait d'empiètement sur la partie du cimetière consacré au culte de l'Etat" (une charte octroyée en 1814 avait attribué à la religion catholique romaine, la qualification de "religion d'Etat").

Les lettres suivantes, datées de décembre 1834 attestent que le culte protestant a obtenu une extension de sa partie réservée, et dès lors le curé réclame auprès du maire une séparation entre les deux cimetières. Une seconde requête lui a été refusée immédiatement, en ce qui concerne le transport des ossements des catholiques de la partie nouvelle, affectée aux protestants vers la partie demeurée à l'usage des catholiques.

La dernière lettre qui ponctue ces épisodes continue de souligner cette rivalité monsieur le curé sollicite du maire une séparation par un mur, par une haie de cyprès ou d'aubépines. "Je n'attends plus que cette opération pour faire la bénédiction solennelle du

³Archives municipales, 2M22.

cimetière qui restera offert aux catholiques. On me demande depuis longtemps cette bénédiction à cause de la partie neuve du cimetière (...) où il y a mélange de religion mais qui ne suffit pas dans une population toute catholique (...)"

Si on peut dater le début de l'expansion de l'Eglise protestante dans le département vers 1830, l'Eglise auparavant semble s'être repliée sur elle-même. Un pasteur wesleyen, envoyé d'Angleterre en 1818 se présente en France comme une aide pour les réformés, un collaborateur dans la prédication. Désirant découvrir l'état de la religion dans les régions, Charles Cook, doit travailler quarante ans en France et introduire le méthodisme dans le Midi. Son dessein est de réveiller le protestantisme français sans provoquer de schisme, à travers une prédication de réveil et d'appel. En visite le 24 août 1819 à Toulon et Hyères, il rencontre les protestants qui ont rarement la visite d'un prédicateur. Quelques années plus tard, en octobre 1831, l'Eglise de Marseille commence à se préoccuper des besoins religieux de la ville de Toulon, avec un souci du développement des oeuvres et du réveil des âmes dans les départements voisins. Cet intérêt est appelé "évangélisation du midi". Le consistoire de Marseille, chargé de la juridiction spirituelle du département du Var et la duchesse de Broglie de passage à Toulon entreprennent simultanément des démarches, afin que soit créé un oratoire. C'est par ordonnance royale du 20 février 1833 que fut officiellement créé à Toulon un temple protestant pour le département du Var, lequel se rattache à l'Eglise consistoriale de Marseille. Une seconde ordonnance royale en date du 21 avril nomme aux fonctions de pasteur Eugène Bruniquel Recouler, jeune pasteur du Tarn.

Dès lors, un zèle ardent anime tous les pasteurs pour visiter les protestants disséminés. A la fin de l'année 1842, la Société chrétienne de Bordeaux accorde une subvention aux pasteurs Horace Monod et I. Armand Delille afin de leur permettre d'effectuer des tournées d'évangélisation dans le département du Var. Cette initiative à Hyères, le Luc, Solliès-Pont et autres lieux entraîne une protestation du pasteur Bruniquel, qui voit dans la présence de riches étrangers, en séjour sur la Côte d'Azur, cet inattendu intérêt pour le département.

A la suite d'appels adressés en 1843, par des Suisses fortunés en villégiature, la Société évangélique de Genève emploie un de ses agents, Charbonney, en Basse-Provence, afin qu'il tente d'y développer une oeuvre d'évangélisation en milieu catholique. Pendant la Seconde République, courte période pendant laquelle les évangélistes protestants sont moins inquiétés que sous la Monarchie de Juillet ou sous le Second Empire, Rouaze ne rencontre pas d'opposition particulière, sur le territoire de Brignoles. Mais, il ne parvient pas à fonder une véritable communauté. Il quitte Brignoles, sans être remplacé.

L'envoi d'évangélistes dissidents à la place de pasteurs de l'Eglise nationale n'est pas un hasard ; en effet, prendre la responsabilité de cette action pour le consistoire s'avère périlleux, d'autant plus que l'évangélisation en milieu sociologiquement catholique déplaît à l'autorité politique. Ainsi, l'agent d'une société religieuse est bien mieux accepté, car il reflète, d'une manière plus conforme, l'image traditionnelle de l'évangélisation.

Quels ont été les résultats pratiques de ces tournées d'évangélisation ? Le meilleur moyen de constater la réussite de ces entreprises revient à analyser l'évolution de la population réformée. Samuel Mours dans *Les Eglises réformées de France*⁴ donne approximativement pour le département du Var : vers 1815 : 100 protestants, vers 1862 : 1 000 protestants.

En moins de cinquante ans, la population réformée est dix fois plus nombreuse. Pourtant, la preuve la plus éclatante d'une augmentation apparaît dans un tableau des circonscriptions de l'Eglise oratoriale de Toulon, effectué par le pasteur de Toulon en octobre

⁴ Mours (Samuel), *Les Eglises réformées de France, tableaux et cartes*, Librairie protestante, Paris, 1958.

1839. Le préfet du département du Var approuve ces chiffres. Il en résulte que la paroisse de Toulon, comprenant les villes d'Antibes, Grasse, Draguignan, Brignoles, Le Luc, Solliès, La Seyne, Ollioules, associée à celle d'Hyères comptent 612 protestants. En croisant les deux sources chiffrées, la population protestante s'accroît, entre 1815 et 1839 de 500 personnes. En ce qui concerne, plus particulièrement la ville d'Hyères, sur une population globale de 6 000 habitants, on dénombre 60 protestants. Et, E. Bruniquel remarque en observation, que ce chiffre est sans doute dépassé. S'agit-il des autochtones ou bien les étrangers sont-ils également comptabilisés ? Si on peut émettre de nombreuses hypothèses sur la fiabilité de ce dénombrement, on peut toutefois affirmer que pour tout le département, la charge de l'unique pasteur devait être bien lourde. Ainsi, la création d'un poste de pasteur, les tournées d'évangélisation dans les territoires reculés ont un effet sur les esprits. Ce dynamisme interne, tourné vers la construction d'une communauté rentre dans une ère de réchauffement de la foi. Le protestant sort de son isolement.

Alors qu'en 1815, la Terreur Blanche avait actualisé les persécutions, en déclenchant des violences antiprotestantes dans le Gard, les protestants commencent à ressentir, vers 1830, un nouveau climat. Habitué à vivre dans une France indifférente ou hostile, ils perçoivent un mouvement de sympathie à leur égard. A Hyères, une personnalité étrangère, contrivue à faire connaître la religion réformée sous des formes moins néfastes qu'on lui attribuait parfois. En effet, Georges Stulz conquiert en quelques années les sympathies de la population locale, par ses habitudes de bienfaisance. Vers 1820, Georges Stulz voyage dans le midi de la France, apprécie Hyères et son doux climat et résout de s'y fixer, vers 1825. Jules Icart, en 1911, dans ses *Notes historiques sur les rues de Hyères*⁵ s'exprime dans ces termes : "C'est le baron de Stulz qui, encore qu'il appartînt à la religion réformée, fit les frais de la belle colonne en pierre de Tourris destinée à recevoir le buste de Massillon (...)". Christian Fontan décrit son oeuvre : "C'est à M. Stulz, que l'on doit l'initiative d'avoir regroupé les protestants hivernants à Hyères et de faire célébrer les cultes dominicaux, une fois par mois, puis une fois tous les quinze jours, par le pasteur de Toulon ou des pasteurs de passage, dans un des salons de son château (ancien hôtel du marquis de Mirabeau)"⁶. Par une haute faveur, la ville, en retour de ses bienfaits, élève, tandis qu'il vit encore, une obélisque sur la place des Palmiers.

L'action du baron dans un milieu intransigeant développe et enracine de plus en plus dans les moeurs, le principe de la liberté des cultes. Le protestant ne peut avoir un comportement préjudiciable à la patrie, et l'hommage rendu par la ville diffuse vraisemblablement cette idée.

Même si les méfiances ne sont pas toutes éteintes, sur le plan local, l'activité charitable du baron réunit pour quelques temps toute la communauté urbaine. Une de ses nièces, Marie-Madeleine Sohn devient la première femme d'Alphonse Denis, principal initiateur du renouveau touristique de la station d'Hyères. Il est aussi à l'origine de la politique de construction du temple hyérois.

C'est à la faveur de ce climat d'émancipation et de protection que va naître et s'affirmer une communauté protestante à Hyères. De quelques protestants isolés jusqu'à un rassemblement de tous les coreligionnaires, cette population va s'enrichir de familles suisses, anglo-saxonnes, allemandes et nordiques.

Le protestantisme hyérois reçoit un apport étranger considérable, de par sa vocation touristique, de par les relations religieuses et le souci de l'évangélisation. Le développement économique de la région, au milieu du siècle, y introduit un nombre assez grand de protestants, dont l'afflux donne un caractère nettement hétérogène à la communauté à laquelle

⁵ Icart (Jules), *Notes historiques sur les rues d'Hyères*, 1911, réédité en 1981.

⁶ Fontan (Christian), *Historique de la paroisse protestante d'Hyères*, imprimerie Barelli, Hyères, 1962.

ils adhèrent. On peut affirmer que le protestantisme s'introduit en bonne partie avec les étrangers.

Les Eglises protestantes n'ont jamais entrepris un travail d'ensemble et systématique pour dénombrer les croyants. Mais, plusieurs fois, au cours du XIX^e siècle, le gouvernement français réserve une rubrique aux cultes à l'occasion de ses recensements démographiques périodiques. Le dénombrement de 1851, avance pour la commune d'Hyères, cinq individus se réclamant des Eglises réformées de France, dix luthériens, sur une population totale de 9 999 habitants, et dont 9 967 se déclarent catholiques romains.

En croisant, ces chiffres avec une autre source, on peut affirmer, comme on l'a dit précédemment que la communauté protestante d'Hyères est composée presque uniquement d'hivernants. En effet, les archives consistoriales de Marseille, dans un tableau ⁷dressé en 1859, soit huit années après le recensement quinquennal de 1851, nous apprennent que 120 protestants se rattachent à la communauté d'Hyères, 1 169 à celle de Toulon, 50 à celle de Draguignan, 15 à celle de Brignoles... Si le recensement de 1851 montre quelques foyers épars ça et là, le tableau de la population protestante du consistoire de Marseille affirme le contraire. En dépit du caractère officiel que revêt le dénombrement de 1851, on peut énoncer que dans des zones non-protestantes, l'éparpillement tend à créer chez les intéressés le complexe de minorité et d'infériorité. Le protestant n'ose manifester véritablement son appartenance confessionnelle. Les recensements suivants se révèlent d'autant plus insuffisants, que celui de 1856 demeure muet sur les cultes et celui de 1861 donne uniquement un état descriptif départemental des communautés religieuses.

Le premier inventaire du "corps protestant" hyérois, tel qu'il se présente avec le plus de vraisemblance possible est conservé dans les sources locales. En effet, une liste des membres de l'Eglise évangélique, issue des archives paroissiales recense pour la première fois les familles protestantes à Hyères, pendant la saison d'hiver 1862-1863. Cette population s'élève, au total, à 154 personnes, soit 76 foyers. Plus précisément, la population étrangère représente 110 personnes et 55 foyers et reflète une catégorie sociale élevée. Mme la comtesse de Tiesenhausen, le baron de Seebach... viennent louer des meublés ou acquérir châteaux et villas. La richesse et l'oisiveté des hivernants rencontrent une population sédentaire, souvent pauvre. Cette classe peu aisée compte 44 personnes protestantes, soit une vingtaine de foyers. Ces populations hétérogènes se retrouvent autour de la religion, élément structurant d'une minorité.

Ce petit groupe protestant, en ce milieu du XIX^e siècle, ne bénéficie pas de ministre du culte, lequel pourrait donner de l'impulsion à la communauté, et solidariser tous ses membres. Pour pallier le manque de guide spirituel, des pasteurs hivernants vont transmettre le message biblique. Dans *Le guide des étrangers à Hyères*, publié entre 1865-1869 par les soins de l'union syndicale, une liste des étrangers pendant la saison d'hiver 1865 mentionne deux ministres protestants anglais : M. Forbes et sa famille, domiciliés à Thinist et M. et Mme Jebb et sa suite, domiciliés à Londres. Leur mission religieuse leur impose d'honorer les fonctions du ministère pastoral. Pour aider les étrangers dans leur séjour, ce guide donne toute sorte d'informations générales sur la commune, dont des renseignements sur le culte protestant. Un service anglican est célébré le dimanche à 11 heures du matin, et à 3 heures de l'après-midi. Les services français et allemand le dimanche à 9 heures 30 du matin et à 1 heure trente de l'après-midi, dans le temple situé route impériale, près de la place des Palmiers.

Si les croyants français et allemands doivent se partager les heures de services, les Anglais en immense majorité peuvent constituer une communauté autonome. En dépit de

⁷ Coullaut (Pierre), *Si Dieu ne bâtit la maison, Histoire de l'Eglise réformée de Marseille*, Société d'évangélisation de Provence, 1961.

cette hétérogénéité apparente, le registre de souscriptions aux oeuvres évangéliques à Hyères fait allusion à une collecte commune depuis la saison 1869-1870. La Société des protestants disséminés de Genève alloue une somme aux besoins du culte, dès les années 1870-1871. Elle encourage le regroupement du "troupeau abandonné" et cherche ainsi à provoquer l'organisation d'une Eglise. Les résultats de ces actions multiples ne tardent pas à devenir concluants. Le président du Consistoire de Marseille considère la présence d'un éclaireur nécessaire. La paroisse est en mesure de devenir un foyer de vie religieuse. Dans une lettre en mai 1872, au délégué laïque du consistoire de Hyères, M. Gustave Knoderer, il informe que "le consistoire a accordé une délégation spéciale à M. Le pasteur Gaberel pour exercer le ministère pastoral à Hyères et pour y célébrer le culte public dans la chapelle. Le consistoire qui ne possède, comme vous le savez, aucune ressource, ne peut contribuer en rien au traitement de M. le pasteur Gaberel, ni aux frais d'entretien de la chapelle ; et ce dernier devra pourvoir lui-même à toutes les dépenses qui résulteront de l'exercice de son ministère"⁸.

Les premières décennies du XIXe siècle représentent pour les hugenots, un temps inévitable de reconstitution de leurs forces. La première étape qui tend à lier les coreligionnaires de toutes les nationalités, n'est qu'une ouverture dans ce dynamisme interne. Il leur faut rebâtir leurs cadres matériels et intellectuels. Pour la communauté protestante d'Hyères, il s'agit de souder une population disséminée et en croissance autour d'un lieu de culte.

La constitution d'un patrimoine culturel, étape importante pour la communauté hyéroise date de 1853. Si l'Eglise d'Hyères est dotée d'un lieu de culte dès 1853, elle n'a pas encore de pasteur attitré. Pendant de longues années, les pasteurs de Toulon et étrangers de passage dans la ville, se succèdent pour annoncer la Bonne Nouvelle à la communauté assemblée. Christian Fontan dans son *Historique de la paroisse protestante d'Hyères*⁹ apporte des éléments précieux sur les premiers pasteurs qui ont contribué à édifier la paroisse. Il relève à travers des factures d'indemnités, les noms suivants : - l'hiver 1862-1863 : M. le pasteur Reichard, en 1866 : le pasteur allemand Jetter et le pasteur Jacot d'Annonay. Les personnes s'occupant de la paroisse sont réunies en un comité, ayant pour titre syndicat de l'Eglise. Les frais sont couverts au moyen de collectes. Les sources paroissiales demeurent silencieuses sur la constitution d'un syndicat. En 1869 : un pasteur français, M. Girard venu pour la saison d'hiver se résout à s'établir à poste fixe, mais de santé délicate, il meurt à Genève en 1871. Son oeuvre est reprise par le pasteur Gaberel, de Genève pendant l'hiver 1871-1872, par le pasteur Grobet en 1872-1873. En 1873, sous l'instigation de Mlle Choisy, de Genève, le pasteur Louis Ferrière, Genevois vient s'installer à Hyères pour la saison d'hiver.

Egalement, de par son influence, elle permet à la paroisse d'Hyères d'obtenir l'appui d'une généreuse donatrice, laquelle assure pendant de longues années le traitement du pasteur de la paroisse. Dès lors, un pasteur a toujours exercé son ministère pendant la saison d'hiver, soit de fin octobre au 1er juin. Et, jusqu'en 1885, le culte d'été tenu irrégulièrement est assuré par le pasteur de Toulon. La constitution d'un patrimoine culturel annonce désormais l'épanouissement de la communauté. En effet, la présence du temple est un signe d'égalité et de liberté, désormais retrouvées en ce milieu du XIXe siècle.

Ce dynamisme concerne également la constitution d'une école évangélique. En effet, ces écoles participent à la nécessaire "reconquête des protestants, par le protestantisme". C'est indispensable pour établir un pluralisme religieux, et pour l'étendre à l'ensemble des circonstances de la vie. La loi Falloux mettant en place un véritable cléricisme scolaire, la création d'une école évangélique devient dès lors une priorité.

⁸ Lettre tirée des archives paroissiales.

⁹ Fontan (Christian), ouvr. cit. , p. 8.

Ce dessein tend à répondre à deux nécessités majeures pour les familles protestantes : si les enfants des membres de l'Eglise protestante fréquentent les écoles de la ville, ils n'y reçoivent pas l'instruction religieuse de leur confession. Les enfants des familles disséminées, des lieux éloignés de la commune, ne peuvent fréquenter une école que si le régime d'internat existe. Les démarches administratives aboutissent à l'ouverture de deux écoles libres et à la construction d'une école.

De 1869 à 1885, l'oeuvre scolaire offre une instruction primaire aux élèves protestants de toute la paroisse. Des familles pauvres bénéficient ainsi, pour leurs enfants, d'une éducation complète et gratuite. L'engagement pédagogique de la communauté est de courte durée : une quinzaine d'années, pendant lesquelles l'école protestante bénéficie d'un certain renom même parmi les familles catholiques. Puis favorables à l'école laïque, les protestants hyérois décident de fermer l'école. Cet "abandon" tient sans doute au désir de rester aux avant-gardes, au moment où l'école devient le symbole de la lutte anticléricale.

Il convient de souligner, après avoir suivi les efforts d'affirmation et de reconnaissance des droits de la communauté protestante d'Hyères, que "le dynamisme des huguenots du XIXe siècle" est bien réel. Les nombreux signes de dynamisme externe et interne, achèvent de rendre à la communauté protestante française, le caractère de société complète, qui était le sien au temps de l'Edit de Nantes. Son épanouissement retrouvé, son enthousiasme se porte, dès lors, vers un développement juridique, matériel et spirituel de l'ensemble de la communauté.

• L'établissement de la communauté (1887-1945)

En novembre 1879, les évangéliques tiennent leur premier synode général et mettent sur pied, une organisation de synodes officiels, qui regroupent les Eglises adhérant à la Déclaration de foi de 1872. Des divisions internes dans le protestantisme réformé coexistent depuis les années 1870 où un vaste débat doctrinal oppose un camp libéral et un camp revivaliste (les évangélistes). Ce camp représente environ les deux-tiers des protestants réformés français. Naturellement, on peut se demander à quelle influence se rattache l'Eglise d'Hyères. Peu d'éléments répondent clairement à cette question. C'est l'évolution des noms donnés à la paroisse, qui donnent un éclairage sur l'influence théologique de la communauté : oeuvre d'évangélisation d'Hyères, Eglise évangélique franco-allemande, Eglise réformée évangélique... Cette qualification réagit contre la "philosophie" du XVIIIe siècle, dont l'humanisme et l'optimisme leur semblent opposés à l'esprit du christianisme. Ainsi, la communauté affirme son orientation doctrinale, mais reste coupée de toute organisation officielle.

En 1886, le pasteur Philippe Mook succède à M. Aguiléra et souhaite donner à la communauté, une allure officielle et une existence durable. "Depuis quelques années, les Eglises réformées de France ont cherché à compléter leur organisation en se divisant en quatorze circonscriptions, ayant chacune leur assemblée générale ecclésiastique. Ce sont là, les synodes officiels dont l'existence n'est pas reconnue par la loi et dont l'autorité n'est pas imposée mais occupée par tous les pasteurs évangéliques, se rattachant à cette organisation. Ces synodes ont pris sous leur protection spéciale les minorités évangéliques". A cet effet, il adresse en décembre 1887 une convocation à toutes les familles en résidence permanente ou provisoire. La réunion se tient dans le temple, à l'issue du service, le 18 décembre 1887. Toutes les décisions prises en vue de l'organisation définitive de l'Eglise, sont écrites dans le procès-verbal de la réunion.

"Le but de cette réunion est de constituer notre Eglise d'Hyères, d'une manière définitive, ce qu'il a été impossible de faire jusqu'à présent. L'Eglise d'Hyères, en effet, qui, régulièrement devrait être une annexe de la consistoriale de Toulon, ne compte pas un nombre suffisant de protestants français domiciliés dans notre ville, pour obtenir ce titre. Elle ne peut donc compter sur aucun subside de l'Etat. D'autre part, le nombre considérable d'étrangers qui viennent chaque année demander à ce délicieux climat le rétablissement de leur santé a démontré la nécessité d'avoir au moins pendant l'hiver, un pasteur et un culte protestant régulier. C'est ce que comprirent bien des âmes pieuses et généreuses, et parmi elle, surtout, une dame de Genève (...) qui a bien voulu faire le traitement du pasteur d'Hyères. Mais cette généreuse bienfaitrice est âgée, elle ne nous promet son concours que d'année en année, et, par suite de motifs que nous respectons, elle ne peut prendre aucun engagement pour l'avenir. Il est donc de toute nécessité que nous avisions aux moyens de nous subvenir à nous-mêmes, afin que, le cas échéant, nous puissions, avec nos propres ressources assurer la marche de notre Eglise et faire cesser ce caractère provisoire qu'elle a eu jusqu'ici.

Nous avons donc réuni en assemblée générale tous les membres de notre Eglise, (...) convoquant, outre les Messieurs, qui ont seuls droit de vote dans l'Eglise, les dames qui, par leur influence dans la famille, exercent d'une manière indirecte, mais non moins réelle, leur légitime part d'action dans la marche de l'Eglise (...). En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de nommer un conseil presbytéral, qui serait chargé d'aviser aux divers détails de l'organisation de notre Eglise (...). L'administration a été jusqu'ici confiée au pasteur plus ou moins assisté d'un diacre nommé par le Consistoire de Marseille. En fait, notre Eglise est une Eglise libre se rattachant au Consistoire de Marseille. Nous voulons conserver notre pleine indépendance, tout en nous rattachant à l'Eglise réformée de France d'une manière plus régulière. Nous vous proposons, en conséquence, de nous rattacher aux synodes officiels. Nous croyons, en agissant ainsi, être d'accord avec la pensée qui a toujours inspiré les fondateurs et tous les amis de notre Eglise, et suivre un courant d'idées assez général aujourd'hui qui pousse les chrétiens évangéliques à se grouper autour de ces synodes".

Après la lecture de ce rapport, l'assemblée accepte la proposition du pasteur ; un registre d'électeurs est ouvert, et à la suite d'un vote, le conseil se trouve constitué.

Dans le projet de constitution de "l'Eglise protestante française d'Hyères", neuf articles sont élaborés par les conseillers, puis adoptés. L'Eglise évangélique indépendante reconnaît se rattacher au synode officiel de la XI^e circonscription et accepte la confession de foi du synode général des Eglises réformées de France de 1872. Cette confession de foi exprime les principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée. "Avec ses pères et ses martyrs, dans la confession de la Rochelle, avec toutes les Eglises de la Réformation, dans leurs divers symboles, elle proclame l'Autorité souveraine des Saintes Ecritures, en matière de foi, et le Salut par la foi en Jésus-Christ, fils de Dieu, mort pour nos offenses, et ressuscité pour notre justification. Elle conserve et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline les grands faits chrétiens, représentés dans les sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses, et exprimés dans sa liturgie, notamment dans la Confession des péchés, dans le Symbole des apôtres et dans la liturgie de la Sainte-Cène".

Les statuts s'articulent tous autour de trois points principaux :

- les membres électeurs : les hommes, protestants, âgés d'au moins 25 ans, français ou étrangers, en résidence ou en séjour (art. 4) ;
- l'assemblée générale : réunie au moins une fois par an où les conseillers lui exposent le rapport de gestion et l'entretiennent des intérêts généraux de l'Eglise. Ses attributions sont (art. 6) : nommer les membres du conseil presbytéral, appeler l'attention du conseil sur les améliorations jugées utiles, recevoir communication des comptes de recettes et de dépenses arrêtés par le conseil ;

- le conseil presbytéral : la direction de l'Eglise (art. 3, 5, 8 et 9) composé du pasteur, qui en est le président, et de membres (trois à sept) dont deux ou trois sont choisis parmi les protestants étrangers ; nommés pour trois ans, renouvelé par tiers tous les ans. Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Ses attributions sont : convoquer les membres de l'Eglise en assemblée générale, pourvoir au poste du pasteur, gérer les affaires de l'Eglise, exercer la discipline et le soin des pauvres.

Ces statuts sont appliqués dès la première séance du conseil presbytéral, qui a lieu le 20 décembre 1887. A partir de cette date, le secrétaire met par écrit les délibérations du conseil presbytéral de chaque séance. Ces registres contiennent de précieuses informations sur la vie paroissiale. La nature des questions débattues, la personnalité des pasteurs, et les rapports qu'ils entretiennent avec les laïcs du conseil permettent de saisir les évolutions depuis la fin du XIXe siècle.

L'assemblée générale extraordinaire et le conseil presbytéral donnent leur approbation successive au rattachement de l'Eglise au synode officieux de la XIe circonscription. Ce dernier, réuni à Cette les 10 et 11 avril 1888, admet au nombre des Eglises évangéliques indépendantes synodales, l'Eglise d'Hyères, et approuve la constitution présentée par le délégué de l'Eglise au synode, M. le docteur Foëx. La communauté continue de garder son indépendance, ne recevant aucun subside ni de l'Etat ni du consistoire. Il lui incombe deux responsabilités à tenir auprès de sa circonscription. Le conseil doit adresser tous les ans, au synode, un rapport sur la situation de l'Eglise. Puis, tous les trois ans, un délégué spécial vient visiter l'Eglise. Dorénavant, la communauté parvient à une totale légitimité de son existence. L'élaboration d'une organisation et d'une constitution engageant, dès lors, la paroisse vers une implantation durable. De plus, imprégnée des grands courants de la théologie protestante nationale, elle entre également dans la reconnaissance des autres Eglises réformées.

La grande majorité du protestantisme français vit sous le régime "presbytérien-synodal", caractérisé par sa pyramide d'assemblées. Considérée par les protestants comme très démocratique, cette organisation possède ses faiblesses. En effet, ce sont souvent les personnes les plus cultivées et les plus disponibles qui arrivent au sommet de la pyramide. Ce système "presbytérien-synodal" repose à sa base, sur les paroisses et leurs conseils presbytéraux composés du pasteur et de laïcs élus, pour diriger la communauté. Chaque paroisse est représentée au sein du consistoire, lequel regroupe plusieurs paroisses d'un secteur, et envoie des représentants aux synodes régionaux qui délèguent enfin des représentants au synode national. Celui-ci est l'organe souverain de l'Eglise ; il prend les décisions tant en matière doctrinale, disciplinaire, et organisationnelle. Les synodes régionaux et nationaux sont composés de laïcs et de pasteurs, à parité égale. Les laïcs sont ainsi associés à tous les échelons du "gouvernement" de l'Eglise. Boileau résume la doctrine du sacerdoce universel dans cette phrase : "tout protestant est pape une bible à la main". En affirmant le sacerdoce universel, la Réforme relativise le clivage clercs-laïcs et donne un rôle plus important aux laïcs dans la vie de l'Eglise. Les anciens sont avec le pasteur, les véritables responsables de la marche de la paroisse, tant sur le plan financier, et gestionnaire que sur le plan spirituel. Les pasteurs n'exerçant leur ministère dans une paroisse que durant quelques années, les conseillers presbytéraux sont souvent les porteurs de la continuité paroissiale.

La communauté protestante rentre dans une ère d'épanouissement. Contribue-t-elle à propager le renom intellectuel, dont bénéficie le protestantisme français, au cours de cette période ? Sans doute, son enracinement sert à une meilleure connaissance du protestantisme français, d'abord à un niveau local, puis au niveau national. Par ailleurs, cet enracinement n'est-il pas compromis face à la séparation des Eglises et de l'Etat ?

La rupture entre l'Etat et l'Eglise en France est le grand événement du début du siècle, mais elle a été préparée dans les vingt dernières années du XIXe siècle. Les protestants ne sont pas unanimes dans leur manière de concevoir les relations entre l'Eglise et l'Etat. La majorité des protestants, satisfaite après la Terreur blanche et l'Ordre Moral de se trouver réintégrée dans la communauté nationale, ne souhaite pas la séparation, surtout pour des raisons matérielles. Un grand nombre d'orthodoxes considèrent dans l'absolu que l'Eglise protestante doit être séparée de l'Etat, à condition que l'Eglise catholique le soit aussi. Quand l'hypothèse de la séparation devient une réalité, s'ajoute une inquiétude, née du déclin de l'importance sociale de la religion de plus en plus réduite à n'être qu'une "affaire privée".

En 1872, le synode général de l'Eglise réformée de France adopte le principe de la séparation, tout en confiant à l'Etat le soin de décider du moment opportun. Il se déclare seulement prêt à l'accepter avec confiance. La IIIe République, à partir de 1879 s'oriente dans un sens républicain, vote successivement les lois de 1881, sur la liberté de la presse et la liberté de réunion, les lois de 1887, sur la liberté religieuse, la loi de 1901 sur la liberté d'association. Et, finalement, un texte de loi est promulgué officiellement le 9 décembre 1905. La loi stipule que la République française "ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte (art 2). " Elle garantit la liberté des cultes, mais supprime dans les budgets officiels les dépenses destinées aux Eglises, et règle l'attribution des biens appartenant aux Eglises ou à l'Etat.

Cette loi ne comporte pas de fâcheuses dispositions pour les protestants et ces derniers s'y soumettent, constituant leurs associations cultuelles et leurs unions nationales. En revanche, l'Eglise romaine refuse de l'appliquer, en la déclarant contraire à sa constitution. Les inventaires des biens ecclésiastiques provoquent des incidents pénibles. Le protestantisme, déjà séparé de l'Etat avant la loi de décembre 1905 continue à avoir sa vie propre. Cependant, certains protestants craignent un effondrement des cadres religieux. La suppression du budget des cultes ne risque-t-elle pas d'entraîner la suppression de la moitié des postes pastoraux, le déclin des oeuvres ? Le protestantisme va-t-il avoir la vitalité nécessaire pour subvenir à ses propres besoins ?

L'Assemblée générale de l'Eglise réformée évangélique d'Hyères est réunie par le pasteur Picard, pour se constituer en association cultuelle locale et pour se conformer aux nouvelles lois ecclésiastiques votées par les chambres. Dans le même temps, les statuts du synode d'Orléans sont adoptés et dorénavant, l'association cultuelle d'Hyères se rattache à l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France. Les instructions qui officialisent la séparation sont communiquées au maire de la commune, par le préfet du Var le 3 mars 1906 : "J'ai l'honneur de vous transmettre les avis de convocation ci-jointe, destinés à M. le Pasteur de l'Eglise réformée d'Hyères, en vous priant de vouloir bien faire notifier par le garde champêtre, le 6 mars 1906. Je vous serai obligé de vouloir bien me faire parvenir d'urgence le procès-verbal de notification. Les opérations prescrites sont fixées au 12 mars 1906 à 9 h 00. Je vous en avise, afin que vous puissiez, si vous le jugez utile, y assister tant dans l'intérêt de l'ordre public que pour la sauvegarde des droits que la commune peut avoir sur les biens inventoriés".¹⁰

Dans une séance du conseil presbytéral, un long texte proclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat en ces termes : "le 5 mars 1906, conformément à l'article 19 de la loi du 9 décembre 1906, il a été procédé à la formation de l'association cultuelle de l'Eglise réformée évangélique d'Hyères. Le même jour, cette association a adopté des statuts, nommé par acclamation le pasteur et les membres du conseil presbytéral, présentement en fonctions. Dans la suite, le surplus des formalités qu'exige la loi, a été rempli auprès de l'administration préfectorale. De plus, le 12 mars, conformément à l'article 3 de la dite loi, et par le ministère

¹⁰Archives communales, 2P1.

de M. Moulin, receveur de l'enregistrement civil à Hyères, a eu lieu l'inventaire des biens appartenant à l'Eglise."

Soixante-onze membres de l'Eglise valident la constitution de l'Eglise en une association culturelle, et le 14 mars 1906, les statuts sont déposés à la préfecture. Dans une lettre notifiant l'affiliation de la paroisse à l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France, le trésorier de l'Eglise fait part à l'administration générale des incidences financières redoutables causées par la rupture : "Notre petite communauté d'Hyères, vous ne l'ignorez pas, se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle. Elle est composée pour la plupart d'étrangers qui viennent hiverner ici, ou d'industriels qui pendant la saison d'été vont travailler dans d'autres stations. Quelques membres seulement habitent Hyères toute l'année. Elle n'a que des ressources éventuelles qu'elle se procure au moyen d'une vente et d'une collecte annuelle. Elle donne 3 000 francs à son pasteur, mais pas d'indemnité de logement. Celui-ci ne reçoit aucun subside de l'Etat."

L'assemblée du consistoire de Marseille délibère, en octobre 1906 et décide de transférer à l'association culturelle d'Hyères, l'immeuble situé à Hyères, avenue des Iles d'Or, (parcelle A 1155), du temple qui a été édifié. En effet, la loi du 9 décembre 1905 donne aux Eglises, la personnalité civile qui leur permet de s'administrer elles-mêmes. La constitution d'une association culturelle place l'Eglise dans une existence légale, laquelle est, désormais, en mesure de gérer les biens qu'elle possède. Le 30 octobre, le conseil presbytéral accepte la donation et l'acte d'attribution est signé entre le président du consistoire de Marseille et deux délégués représentant les intérêts de la paroisse.

Enfin, le 11 décembre 1906, l'Eglise réformée évangélique d'Hyères adresse une lettre au maire, afin de se plier à toutes les dispositions stipulées par la loi : "les soussignés, membres de l'association culturelle de l'Eglise [...] déclarent, conformément à l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905, que la dite association, célébrera le culte dans l'église d'Hyères, avenue des Iles d'Or et tiendra dans cet édifice toutes les réunions permanentes, périodiques ou accidentelles prévues par la loi."¹¹

En définitive, la séparation, en ce qui concerne la paroisse protestante d'Hyères, n'occasionne ni effondrement, ni renouvellement. La période de transition apparaît difficile, mais la nécessité pour les fidèles de pourvoir à l'entretien de leurs Eglises est salutaire. Ils prennent conscience de leurs responsabilités.

Si la séparation des Eglises et de l'Etat pose beaucoup moins de problèmes aux protestants qu'aux catholiques, elle demeure toutefois source de changements, de réformes structurelles et même d'innovations, que ce soit à un échelon local ou national.

Affiliée à l'Union nationale des Eglises réformées, la paroisse hyéroise garde cependant son indépendance sur le plan financier. Au contraire, certaines paroisses s'engagent à verser à l'union, une somme permettant d'acquitter les traitements des pasteurs et toutes dépenses relatives aux activités de cette organisation. L'Eglise protestante d'Hyères continue à s'administrer elle-même, bien que ses moyens d'existence soient précaires. Le conseil presbytéral, justifiant ce choix, écrit : "Elle (notre petite communauté) désire continuer ainsi comme par le passé, avec l'espoir qu'elle pourra se suffire sans faire appel à votre concours. Néanmoins, comme notre intention est d'entretenir des rapports d'affectueuse sympathie avec les autres Eglises, nous continuerons à vivre avec elles, en communauté d'idées, et si par suite du développement de la ville d'Hyères, notre association culturelle venait à se développer au-delà des espérances que peut nous faire concevoir la situation actuelle, nous serions heureux de vous témoigner notre solidarité". De la sorte, en 1910, le conseil vote une somme de 100 francs, en faveur de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France.

¹¹Archives municipales 2P1

Elle reste autonome pendant six ans puis le 15 février 1912, elle se résout au rattachement financier. Les sommes afférentes au traitement et à l'indemnité de logement du pasteur sont dès lors versées directement à la caisse centrale. Désormais, elle envoie trimestriellement une contribution de 3 000 francs. Cette décision est motivée par l'inclination des membres du conseil de faire preuve de solidarité interecclésiastique. L'Eglise garde à sa charge le remboursement des frais de déplacement, de bureau et d'assistance du pasteur, ainsi qu'un supplément de traitement, proportionnel aux ressources de l'Eglise, octroyé au pasteur pour pallier le coût de la vie. En examinant les budgets annuels de la paroisse et les délibérations du conseil, l'Eglise perd son indépendance sur le plan financier, obligée de suivre les appels toujours en hausse des contributions acquittées à l'Union. Une circulaire adressée en 1919 prouve une aliénation de la liberté paroissiale : "le synode national de Paris, en raison de la situation économique faite par la guerre, qui nécessitera pour la Caisse Centrale de nouvelles charges a demandé aux Eglises de lui verser annuellement 3 600 francs au minimum. Celles qui n'arriveraient pas à ce chiffre de souscription seraient supprimées".

A ce rattachement financier, s'ajoute une adaptation, rendue nécessaire par les dispositions légales de la séparation des Eglises et de l'Etat. De par la loi de 1905, l'Eglise d'Hyères doit être exonérée de toutes impositions foncières. Cette loi interdit aux associations cultuelles l'exercice de la charité. Alors qu'en 1892, le budget prévoyait des dépenses d'assistance accordées aux pauvres, à partir de 1906 l'Eglise ne détient plus cette prérogative. De même, elle avait la permission de recevoir une somme ou un don spécifique à une oeuvre charitable, dorénavant cette possibilité lui est retirée. Ainsi, sans lien officiel avec elle, des associations de bienfaisance de l'Eglise sont élaborées. Ce sont de simples associations de personnes formées sans autorisation, ni déclaration préalable (art. 2 de la loi du 1er juillet 1901), pour gérer les biens des pauvres, sous la direction du pasteur. Lorsqu'elles ont une certaine importance et veulent constituer des réserves, elles doivent former une association déclarée. Il semble que ces associations soient restées à l'échelon inférieur, aucune déclaration à la mairie ou à la préfecture n'est apparue lors de la consultation des sources.

En contrepartie d'un effort financier plus important, la communauté protestante se libère d'une dépendance politique envers l'Etat. Le protestantisme, comme d'autres minorités religieuses trouve intérêt à une reconnaissance plus ouverte de la diversité.

A la rupture des pouvoirs, civil et religieux, va répondre une ère de maturité. Les fidèles continuent à manifester leur dynamisme en ce début du XXe siècle et entendent s'adapter à la sécularisation de la société. Il importe ainsi d'organiser et de structurer la paroisse devant les nouvelles orientations.

A partir de 1914, un culte mensuel est célébré à Cavalaire pour souligner l'appartenance de cette localité dans la paroisse d'Hyères. Dans la même optique, la nomination, au conseil, d'un habitant de Cavalaire devient effective à cette occasion. En 1928, un culte mensuel est établi au Lavandou. Cette ouverture plus large est une réussite, le conseil constatant, que ce service est apprécié par un auditoire constitué en moyenne de 15-35 personnes. Les habitations des particuliers deviennent pendant la durée du service, lieux culte. L'établissement de services religieux, en dehors de la commune d'Hyères se poursuit à Brignoles en 1930. Il est certain que l'acquisition par le pasteur d'une automobile rend son ministère plus commode. En effet, le Lavandou est à 25 kilomètres d'Hyères, Cavalaire à 45 kilomètres et Brignoles à 56 kilomètres. Cette ouverture de la paroisse vers des localités éloignées s'accompagne du désir de faire connaître à l'ensemble du corps social le protestantisme. En 1922, les membres du conseil prennent la décision d'ouvrir le temple "en dehors des heures du culte, le dimanche après-midi pour permettre au passant qui en aurait le désir de venir s'y recueillir ou même de visiter."

Le 11 novembre 1924, le Conseil presbytéral accepte la décision du Synode national, lequel fixe les nouvelles limites des circonscriptions, et assemble des tronçons paroissiaux : Hyères, Cavalaire et Pardigon (dans la commune de Gassin, canton de Sainte-Maxime), La Londe, Bormes, Le Lavandou, La Crau, Carqueiranne, Cuers, Néoules, Besse, La Celle, Pierrefeu, Garéoult, Gonfaron, Vins, Collobrières, Sainte Anastasie, Pignans, Camps, Carnoules, Forcalqueiret, Flassans, Le Val, Puget-Ville, Mazaugues, Cabasse, Roquebrussane, Brignoles, Racharon.

Cette politique de jumelage ne peut aboutir à la constitution de paroisses homogènes. Cette nouvelle délimitation cherche à regrouper tous les villages disséminés de l'arrière-pays varois, sous l'autorité d'une seule paroisse. Les fidèles protestants de ces lieux éloignés et dispersés ne sont pas en mesure de s'intégrer au centre de la vie religieuse et de ce fait, leur croyance est amenée à disparaître. Il est vrai, que la Bible est l'autorité supérieure et qu'un fidèle n'a pas besoin d'intermédiaire pour vivre sa relation avec Dieu. Cependant, au début du XIXe siècle, la Bible est un ouvrage de prix élevé et sa circulation est limitée. De plus, le fidèle ne peut trouver seul les repères nécessaires s'il chancelle dans sa foi. C'est pourquoi, la nouvelle délimitation en intégrant de nombreuses et petites entités ne peut prétendre à une homogénéité. D'autant plus que les nombreuses tâches attachées au ministère pastoral laissent peu de temps à la visite des protestants disséminés. Concentrer toutes ces visites en une seule journée relève de la chimère pour deux raisons principales : de vastes distances et des voies de communication difficiles. Elles constituent deux freins à l'accomplissement du processus d'intégration.

Peu après, la construction de l'Eglise, avenue des Iles d'Or, en 1852, un "appel à la libéralité de tous les amis de l'Evangile" est lancé pour permettre le financement en 1874 de lourdes réparations. En effet, des travaux de canalisations réduisent l'humidité mais ne la font pas complètement disparaître. Réunis en conseil presbytéral, les responsables, en 1889, se consacrent à l'étude d'un projet de construction d'un temple "mieux situé, plus sain et plus grand que la chapelle actuelle". Les fidèles se plaignent du bruit. Et, pourtant aucun projet n'est élaboré faute d'unanimité des conseillers presbytéraux.

Le révérend Luther Winter Caws, pasteur de l'Eglise écossaise d'Hyères achète, le 11 mai 1925, pour la somme de 21 350 francs, un terrain de 427 m² de superficie, dans la rue Charles Saint, situé dans le quartier de la gare du sud. En 1926, il fait édifier une chapelle pour le rite écossais. Toutefois, l'Eglise écossaise utilise son temple pendant quatre ans ; celui-ci est fermé en 1930. La crise économique, qui touche les pays européens en 1930-1931 réduit inévitablement le flux des hivernants, pendant la saison d'hiver. Cet événement va profiter, toutefois, aux protestants hyérois.

L'Eglise écossaise décide de transférer son lieu de culte, Saint Andrew's Church à l'Eglise protestante d'Hyères. L'acte de vente est passé devant le notaire, le 4 mars 1936. Il semble intéressant de signaler que le nouveau temple, rue Charles Saint constitue toujours le lieu actuel de culte pour la communauté protestante.

Neuf ans après la séparation des Eglises de l'Etat quand les problèmes commencent à être surmontés, et principalement les problèmes financiers et matériels, les Eglises protestantes se trouvent confrontées à de nouvelles difficultés : quatre années de guerre, le labeur de la reconstruction et la première grande inflation monétaire en France, depuis la Révolution. Quelles sont les réactions et les adaptations des fidèles devant les bouleversements introduits par les épreuves de la guerre ?

En raison des circonstances qui la voient éclore, les protestants allemands et français privilégient le loyalisme envers leur pays respectif. Chaque communauté a l'intime conviction que son gouvernement a tout fait pour maintenir la paix et qu'il se bat en état de légitime

défense. Et naturellement, pasteurs et étudiants en théologie acceptent leur devoir et jouent leur rôle militaire.

Cette attitude fondamentale se vérifie au sein de la communauté protestante d'Hyères. Par exemple, dans la dernière séance du conseil presbytéral en 1914, une prière spontanée proclame : "puisse l'année 1915, sonner pour les opprimés, l'heure de la délivrance et marquer le triomphe définitif des principes de l'Évangile sur la barbarie [...]."

Bien que la Provence n'ait pas été le théâtre des opérations militaires, les conséquences régionales sont profondes. Avec la guerre, la plupart des hôtels et le casino sont transformés en hôpitaux et reçoivent blessés et malades, à la place de riches hivernants. D'autres hôtels doivent fermer leurs portes. Hyères, qui connaît avant la guerre un certain repli dans ses activités touristiques, est profondément ébranlée. D'autant plus qu'elle est concernée de près par le conflit, puisque de nombreuses troupes sont logées en caserne. Le faste laisse place à la guerre. Irrémédiablement, l'activité paroissiale de la communauté protestante diminue pendant toute la durée de la guerre.

Des paroissiens sont mobilisés et sont appelés à défendre la Patrie. Quant au pasteur, âgé de 51 ans en 1914, il ne semble pas avoir été mobilisé. Toutefois, cette participation au combat creuse les rangs du conseil presbytéral. Également, le pasteur sollicite la participation des paroissiennes : "les Dames consacreront, tout leur temps aux soldats, en confectionnant des objets [...]." Dans un rapport de 1916, la tâche des dames est spécifiée : "Les dames de la paroisse ont travaillé et travaillent encore avec ardeur, pour nos soldats. Plusieurs colis d'objets confectionnés par elles ont été envoyés à nos aumôniers sur le front, à nos prisonniers en Allemagne ou distribués dans les hôpitaux de notre ville." Également, plusieurs dames de la paroisse s'engagent comme infirmières dans les hôpitaux de la ville. Et, dès 1915, le pasteur analyse la contribution de ses fidèles à l'effort de guerre : "La guerre, la terrible guerre semble avoir ravivé chez plusieurs le sentiment religieux, elle a inspiré parmi nous, des actes de dévouement dignes de tout éloge."

En ce qui concerne les activités paroissiales, elles s'orientent tout naturellement vers la nouvelle situation. Le pasteur étend ses visites pastorales aux visites des civils et des soldats des hôpitaux de la ville. La vie religieuse des fidèles doit également s'adapter aux nouvelles exigences. Les enfants habitués à se réunir autour d'un arbre de Noël, renoncent spontanément à leurs cadeaux, dès la première année de guerre. Dans la même perspective d'austérité et de sobriété, la vente annuelle de février 1915 est annulée. En 1916, la vente annuelle a lieu. Et celle de 1918 doit s'adapter aux restrictions alimentaires.

La dernière adaptation s'applique à répondre au problème épineux, des finances. Le départ des riches hivernants, les économies nécessitées par la guerre, et les collectes fraternelles entre les communautés incitent le pasteur et les fidèles à réduire les dépenses de l'Église.

Sur un plan national, la guerre de 1914-1918 creuse les rangs des fidèles, mais aussi des pasteurs et des étudiants en théologie. En ce qui concerne la paroisse d'Hyères, six fidèles sont morts pour la France. En 1921, le conseil décide de faire fixer dans le temple une plaque commémorative en marbre blanc à la mémoire des enfants de l'Église morts pendant la guerre. En mars 1919, les conseillers considèrent opportun, l'achat d'un drapeau, qui sera fixé au-dessus de la porte du temple, les jours de solennités nationales.

Les problèmes financiers, rencontrés pendant la guerre, et la cherté de la vie, imposent la nomination d'un comité financier en 1919. Trois hommes et cinq femmes s'occupent d'échafauder une campagne financière ; en effet, la contribution à l'Union nationale est majorée au lendemain de la guerre. Bien que le budget annuel soit dorénavant moins substantiel, l'activité paroissiale n'a pas diminué pendant quatre années de guerre.

La paix revenue, le protestantisme affaibli doit faire face à des obligations nouvelles : se reconstituer et s'organiser pour affronter toutes les difficultés laissées par la guerre. Bien

que la paroisse hyéroise sache vivre et exprimer sa foi, même au plus fort des événements, elle vit, comme d'autres paroisses, les moments difficiles de la reconstruction.

Le redressement budgétaire dès la fin de la première guerre mondiale est sans doute le témoignage le plus sûr de la vitalité de la communauté hyéroise. D'ailleurs, le pasteur Vernier constate lors de l'assemblée générale de 1925, "la bonne marche de l'Eglise, depuis cinq ans". Cependant, de 1928 à 1936, une préoccupation revient à maintes reprises lors des discussions dans les conseils presbytéraux et les assemblées générales des membres de l'Eglise. Elle concerne "la mauvaise saison hivernale". Au désastre démographique, s'ajoute un déséquilibre économique, aggravé une douzaine d'années plus tard par la crise de 1929. "Les hivernants sont de moins en moins nombreux [...] avec la crise, on peut craindre des défaillances". En 1934, la signification de ce terme devient compréhensible : "la diminution des recettes résulte de la crise, qui a sévi tout particulièrement dans l'industrie hôtelière." L'Eglise connaît en effet une réduction effective de ses recettes, particulièrement en 1933 et en 1934.

Rappelons qu'en 1862, la population étrangère formait le ciment de l'Eglise. En 1937, le pasteur Terras se préoccupe des séquelles de la crise. "Les hivernants ont été très peu nombreux". L'Eglise ne peut subsister qu'à la condition de se donner les moyens de continuer son expansion. Dorénavant, la vitalité et le renouveau de la paroisse dépendent uniquement des éléments autochtones. Le fidèle est aussi membre d'un groupe ; la survie de l'Eglise concerne tous "les frères en Christ". Ces moments pénibles où l'Eglise tend à disparaître sont en définitive, profitables. Ils entraînent des réactions vigoureuses.

L'oeuvre de bienfaisance ne connaît pas de répit. De même, les activités quotidiennes se maintiennent, en même temps que la communauté se restructure. Il semble intéressant de rappeler les deux remaniements paroissiaux, entrepris durant cette période : la nouvelle délimitation de la paroisse en 1924 et le transfert du temple dans un nouveau cadre en 1936. La guerre suscite pour la condition féminine un nouveau positionnement. La femme remplace l'homme dans les usines, la mère se charge de l'éducation des enfants... Une étape décisive d'émancipation et de promotion est franchie. La femme devient moralement et socialement majeure. Cependant, elle n'obtient pas encore le droit de vote, qui lui est refusé à deux reprises par le Sénat. Pourtant, il apparaît tout à fait rationnel, en 1930 d'admettre une femme au conseil presbytéral. Mme Henriot, propriétaire de l'hôtel Continental, prestigieux établissement hôtelier, est la première femme de la communauté protestante d'Hyères à siéger au banc des conseillers presbytéraux. Ce déploiement d'activités et de changements n'offre pourtant pas de vastes perspectives face à la montée du nouveau péril. Durant l'entre-deux-guerres, les efforts déployés en faveur de la démocratie, de l'unité chrétienne ou de la paix ne permettent pas d'endiguer la montée du totalitarisme. La conjoncture se prête-t-elle encore à l'exercice d'un hypothétique dynamisme ?

La culture spécifique des huguenots inclut le refus des ordres du pouvoir, que la conscience tient pour illégitimes. D'autant plus que le souvenir des persécutions est trop ancré dans leur mentalité pour qu'ils collaborent à l'antisémitisme.

Comme dans tout le pays, les protestants sont apeurés devant le désastre de la campagne de France. Ils sont d'abord réticents en face du régime de Vichy. Puis les mesures antisémites (loi du 3 et 4 octobre 1940) conduisent logiquement les protestants à cultiver leur solidarité avec les juifs. Naturellement, comme l'écrit Emile G. Léonard, "dans le protestantisme comme ailleurs, il y a eu des traîtres, des lâches, des synarques infatués, des possédants apeurés et des impuissants." Parallèlement, des manifestes successifs fortifient l'entrée des protestants français dans la résistance. Il apparaît certain qu'il n'existe pas une attitude protestante, mais c'est la somme de comportements individuels. Ainsi, la réaction des protestants français ne se situe plus dans le cadre du loyalisme et du patriotisme envers leur

pays, attitude appuyée durant le premier conflit. Au contraire, ils entendent manifester leur désapprobation devant la politique de Vichy et naturellement exposer les limites de l'obéissance à l'Etat.

Après la débâcle et la signature de l'armistice avec les Allemands, le 18 juin 1940, et avec les Italiens, le 23 juin 1940, la France est partagée en deux zones, dont la méridionale est dite "zone libre". Le 18 juillet 1940, la municipalité d'Hyères (majorité U.S.R.) est l'une des premières à voter une motion en faveur du Maréchal Pétain. Le nouveau maire, Stanislas de David-Beauregard est un aristocrate, ancien officier et président départemental de l'Action Française. Cependant, la commune est déchirée entre une gauche, socialiste, encore majoritaire au suffrage universel, et une droite en plein essor. Dès le 11 novembre 1942, la "zone libre" est occupée par l'armée allemande. De novembre 1942 à août 1944, la ville voit l'arrivée des troupes italiennes d'abord, des troupes allemandes ensuite. Hyères connaît comme tous les pays conquis des pénuries qui entraînent le rationnement alimentaire, de graves carences dans la nutrition, la hausse des prix et le marché noir. Des manifestations patriotiques sont organisées par des résistants. Le 14 juillet 1943 à Hyères, 4 000 personnes répondent à l'appel, quand Nice ne réunit qu'un millier de personnes.

La Seconde guerre mondiale est naturellement une terrible épreuve pour l'Eglise, et pose des problèmes difficiles. Le conseil presbytéral engage la responsabilité des fidèles, et intervient solennellement pour appeler au versement des cotisations pour l'année 1940. En décembre 1939, le pasteur Terras rend compte de ses obligations d'aumônier de la 3e région maritime, devant le conseil presbytéral. Le pasteur Josselin de Toulon en retraite assure l'intérim pendant la durée de guerre. M. Terras continue de célébrer un culte mensuel à Hyères et la desserte des disséminés. Ainsi, il est aisé de comprendre les perturbations suscitées par la mobilisation du pasteur, même si le remplacement de M. Josselin limite la vacance du ministère pastoral. Si en 1940, le conseil proclame que "les activités de l'Eglise continueront comme par le passé", quatre années plus tard, le système presbytérien-synodal est entravé. "Etant donné la situation difficile créée par l'état de guerre et par l'occupation de la région, il (le pasteur Terras) lui a été impossible de réunir le conseil presbytéral à Hyères". Cette situation se renouvelle l'année suivante, en 1945. Dès lors, le pasteur prend seul, les décisions, mais ses obligations d'aumônier ne lui permettent pas de remplir toutes les charges de son ministère.

De plus, la mobilisation du pasteur met en péril l'avenir de la communauté hyéroise. En effet, le comité régional étudie en 1941 la légitimité du poste hyérois : doit-il maintenir le ministère pastoral à Hyères ? Il réfléchit à une éventuelle réunion entre le poste d'Hyères et le poste extra-muros de Toulon. Ce projet reste, en définitive, sous la forme d'une ébauche. Néanmoins, cette étude devait inquiéter les fidèles et menaçait l'existence de la communauté.

Comme en 1916, la vente annuelle paroissiale est annulée dès 1940. Les restrictions alimentaires imposent naturellement le report de cette vente. Les mêmes difficultés, rencontrées lors de la première guerre mondiale se reproduisent pendant cette période. En 1943, le pasteur Terras témoigne des difficultés d'assurer le culte à Cavalaire, le dimanche matin. En effet, "la suppression du train de midi et le manque d'essence" sont des circonstances périlleuses, mais le pasteur surmonte ces obstacles. Sa ténacité s'impose. Le conseil approuve l'achat d'une bicyclette afin de faciliter la desserte des environs d'Hyères. La guerre ne provoque aucunement des déficits financiers. La paroisse s'adapte aux perturbations, et résiste avec force à l'épreuve.

Les fidèles répondent à l'appel formulé par les conseillers en 1940, pendant toute la durée de la guerre. "Nous comptons sur leur assiduité au culte, sur leurs prières, sur leur générosité, sur leurs cotisations régulièrement versées et que nous leur demandons de maintenir à leur taux habituel et même d'augmenter, à l'heure où le sacrifice reste à l'ordre du

jour." Le conseil parle de Devoir et de son accomplissement. Il s'agit du devoir national, mais aussi du devoir moral et religieux. "Il appartient essentiellement aux fidèles d'entourer leur Eglise de toute leur sympathie, de toute leur affection". Les souffrances de la guerre et de l'occupation amènent un renouveau de piété. En 1944, le pasteur Terras remarque que "malgré l'état de guerre, les présences aux cultes ont été aussi nombreuses." C'est le même phénomène, constaté pendant la Première guerre mondiale. Cette épreuve ravive le sentiment religieux et accroît l'ardeur au Service.

En 1945, la paroisse hyéroise est implantée, organisée et acceptée. Aussi, après les étapes de son histoire, il convient désormais de décrire la réalité sociale du protestantisme, et les caractères spécifiques de l'institution.

• La vie paroissiale : les fidèles, leur Eglise et leur pasteur

Quelle est la vitalité de la société protestante hyéroise ? Quelles sont les catégories socio-professionnelles du protestantisme local. Nous nous sommes limités ici à deux approches : l'accompagnement du croyant aux grands moments de sa vie, du berceau à la sépulture et la société protestante hyéroise dans sa diversité.

Toute religion collective tend à donner naissance à des expériences et à des vies religieuses individuelles. La Bible est la norme de la foi, mais l'institution entretient la relation entre le fidèle et son Dieu. La pratique religieuse, la vie sacramentaire et les fêtes religieuses sont les éléments nécessaires à toute religion individuelle. Et, les actes paroissiaux, que sont le baptême, le mariage, l'inhumation, et la confirmation expriment le geste affectif d'affiliation à la communauté croyante. Le dépouillement des registres paroissiaux permet d'apprécier ces quatre expériences religieuses et de quantifier le nombre des fidèles depuis la fin du XIXe siècle. Le registre des baptêmes commence en 1869, celui des inhumations en 1885, celui des mariages en 1888, et celui des "communions" en 1886. Ce dernier terme est appelé aussi accueil dans l'Eglise. Il apparaît clairement que la tenue de ces registres devient fiable et régulière, à la veille de l'admission de l'Eglise évangélique d'Hyères à la XIe circonscription.

La vie religieuse personnelle commence par le baptême. Il n'a aux yeux des protestants, aucune vertu salvatrice et les enfants morts sans baptême ne font, dans les cimetières, l'objet d'aucun ostracisme. Pourtant, le baptême est, le plus souvent, administré très tôt : de quelques semaines à quelques mois après la naissance. Le baptême est le signe par lequel la créature entre dans l'Alliance du Christ, la créature est adoptée par lui. Cette adoption étant inaliénable, le baptême n'a lieu qu'une seule fois. C'est un sacrement.

Il convient de signaler que de 1869 à 1886, le pasteur ne consigne pas les actes d'une manière parfaite et régulière.

Normalement, la cérémonie du baptême a lieu le dimanche, soit avant, soit pendant, soit après le culte. S'il est célébré au cours du culte, l'enfant est présenté à la communauté. Le baptême de l'enfant peut-être donné au domicile des parents pour convenance familiale. La faiblesse de l'enfant inquiète les parents, qui ne préfèrent pas prendre un risque supplémentaire, et emmener leur enfant dans un lieu humide et "malsain". De plus, la paroisse hyéroise institue une seconde habitude : le baptême au domicile du pasteur. Le lieu n'est donc pas institutionnalisé, mais il répond aux exigences de la famille. De même, deux représentations du baptême paradoxales se rencontrent au sein de la communauté. Soit l'acte du baptême est fondamental, et deux familles baptisent le même jour leurs enfants dans une cérémonie commune. Soit l'acte n'a aucune portée cruciale et le parrain et la marraine sont

tous deux absents de la cérémonie. Ce sacrement s'adapte ainsi aux conceptions les plus diverses.

Quel est l'âge traditionnel pour le baptême ? Le calcul effectué entre 1913 et 1945 permet d'établir que l'âge du baptême le plus fréquent se situe entre un et cinq ans. Au-delà, l'usage est moins répandu. Quelques exceptions sont intéressantes : à vingt, vingt et un, vingt-quatre et trente et un ans. Ces jeunes ont conscience de la signification réelle de leur baptême. Pourtant, cet usage reste isolé dans la communauté. A titre d'exemple, le fils d'un pasteur, reçoit le baptême à un an et demi, et la fille d'un missionnaire à trois ans révolus. Le dépouillement donne l'impression qu'il existe deux attitudes différentes devant le baptême. Baptiser un enfant âgé de quelques mois rentre dans la tradition du sud de la France. Alors qu'à Paris et dans les "bastions" protestants, la coutume semble différente. En effet, les fidèles originaires de la Drôme, du Gard ont tendance à offrir le baptême de leurs enfants, à l'âge de cinq - six ans.

A partir des actes de baptême, le taux de masculinité s'établit à 131 garçons pour 106 filles. Les actes ne contiennent qu'une seule naissance de jumeaux. La famille, par ailleurs, demande le baptême de ses enfants, âgés seulement de cinq jours, considérant que la faiblesse des enfants peut provoquer le décès. Le plus faible intervalle entre la naissance et le baptême est de l'ordre de deux jours. Cette position reste un cas isolé. En revanche, baptiser deux enfants d'une même famille, le même jour semble être un usage fréquent. Les actes de décès d'enfants baptisés sont nombreux. Enfin, une dernière remarque porte sur l'illégitimité. De 1876 à 1928, dix mentions "père inconnu" sont relevés dans les registres, soit 4 % d'illégitimité (dix enfants non reconnus sur 237 baptêmes). Ce taux semble important pour une petite communauté. Mais, le protestant sait qu'une foi ardente libère en effet du péché conscient. Il vient à Dieu tel qu'il est. Ces réflexions propres à la paroisse donnent naissance à une vie paroissiale particulière. Dans le protestantisme, s'affrontent des manières différentes de concevoir la vie chrétienne. Il ne formule aucun dogme. Les doctrines se distinguent des dogmes en ce qu'elles n'ont jamais une valeur absolue. Elles dépendent du contexte culturel et des conditions historiques.

L'enfant ayant grandi, vient le moment de l'instruction religieuse et de l'admission dans l'Eglise.

La confirmation se présente comme une cérémonie, par laquelle le fidèle (jeune ou adulte) renouvelle et confirme ses vœux du baptême. Il énonce une profession personnelle de foi. Puis, il reçoit, pour la première fois, le pain et le vin de la cène, où Dieu lui donne sa grâce. Historiquement, la confirmation n'a pas toujours existé, en tant que telle dans les Eglises protestantes. La Réforme avait supprimé toute confirmation pensant que cette cérémonie portait atteinte à l'unicité du baptême. La première participation à la Sainte Cène est liée à un examen, à la fin du catéchisme. Les jeunes doivent connaître les grandes vérités de la foi. Au XIXe siècle, l'âge de la confirmation est reculé à quatorze - quinze ans. La durée de l'instruction religieuse est prolongée de fait, tandis que de nouvelles méthodes de transmission de l'Évangile apparaissent.

La cérémonie de la confirmation se place, dans l'année, à une date variable : soit le jeune est admis dans l'Eglise à l'Ascension et communie pour la première fois à la Pentecôte. Soit le jeune est admis dans l'Eglise par la cérémonie de la confirmation, le jour des Rameaux et participe au sacrement de la Sainte-Cène, le jour de Pâques. Le pasteur ne donne pas d'explication sur le choix d'une date, mais il semble que la décision relève d'une convenance familiale. De nombreux hivernants confient leurs enfants, pendant la durée de leur séjour, au pasteur, pour qu'ils reçoivent une instruction religieuse. D'ailleurs, la durée de cet enseignement n'est ni institutionnalisée, ni fixe. Généralement, les cours durent un an et

même deux ans. Le pasteur reste le garant de cette admission. Les jeunes protestants connaissent dès lors beaucoup mieux qu'autrefois, les doctrines de leur Eglise.

En ce qui concerne l'âge moyen d'admission dans la paroisse, il se situe effectivement à leur quinzième année.

En 1895, le conseil presbytéral répond aux catéchumènes dans une délibération qu'"ils n'ont pas besoin d'avoir un costume spécial, le jour de leur réception et de leur première communion."

Alors qu'André Encrevé montre les difficultés rencontrées par le pasteur devant le parler patois des enfants, la catéchèse dans la paroisse hyéroise devait inconditionnellement se heurter aux nombreux systèmes d'expression et de communication des enfants. Des jeunes Allemands, Suisses, Anglais, et Français suivent ensemble les cours d'instruction religieuse. Le pasteur utilise le français, car le vocabulaire de la réflexion religieuse n'existe pas en patois. Exceptionnellement, les compétences du pasteur s'étendent à la maîtrise de l'anglais. Toutefois, l'enseignement religieux à des élèves de toutes nationalités devait être une tâche ardue. Dans un appel aux subventions pour la construction de l'école évangélique en 1878, le pasteur parle de patience pour "graver dans ces petites têtes incultes, les notions les plus élémentaires.". Et, il explique que le patois est le seul vocabulaire familier des enfants de paysans et d'ouvriers.

Le pasteur s'applique à éviter tout ritualisme irréfléchi dans son assemblée. La cène est une expression de la communauté fraternelle. La confirmation et la première communion représentent l'accomplissement de l'instruction religieuse du catéchumène, lequel prend conscience, par cet acte, de son intégration réelle au sein de la communauté des croyants.

L'adolescence s'achève ordinairement par le mariage. Ce n'est pas un sacrement. Le pasteur, témoin des engagements mutuels, se contente de rappeler la conception chrétienne du mariage et d'appeler la bénédiction de l'union qui se scelle. Il y a dans cette cérémonie un acte des croyants, lesquels se tournent vers Dieu. Les croyants reçoivent la Parole, qui les aide à vivre et à avancer.

La question du remariage, vérifier si le conjoint est blâmable, ne se posent pas pour le pasteur et le conseil presbytéral. Le remariage des divorcés est absent des registres entre 1888 et 1945. Cette lourde décision échappe à l'examen de conscience du pasteur. En revanche, pendant cette même période, le pasteur célèbre six remariages entre veufs, soit 8,8 % du total des mariages. Le premier a lieu en 1888.

Malgré la nécessité des mariages mixtes, il convient d'observer la proportion "idéale" des mariages entre protestants. Ce tableau pour la période de 1888 à 1945 montre une "menace d'absorption", peu fondée, et lointaine.

mariage pur :	
homme protestant/femme protestante	21,4 %
mariage mixte :	
homme protestant/femme catholique	30,3 %
mariage mixte :	
homme catholique/femme protestante	41,0 %
mariage mixte :	
homme protestant/femme israélite	1,7 %

mariage "singulier" : homme catholique/femme catholique	5,3 %
--	-------

La femme protestante semble être plus soucieuse de défendre le caractère spécifique de sa confession. Or, l'écart entre 30,3 % et 41,0 % n'est pas très important. Les trois mariages entre couple catholique témoignent vraisemblablement d'un choix personnel.

Pour les hommes, l'âge moyen du mariage se situe approximativement à vingt-neuf ans, et pour les femmes à vingt-cinq ans. L'âge minimum constaté pour l'homme est de dix-huit ans, pour la femme de seize ans. L'âge maximum constaté pour l'homme est de soixante ans, et pour la femme de quarante-quatre ans, toujours dans la période 1888-1945. Ces résultats démontrent que les actes paroissiaux de la communauté protestante ne relèvent pas des caractéristiques de la démographie ancienne.

La cérémonie du mariage, qui d'ordinaire a lieu dans le temple, peut se dérouler au domicile de l'un des conjoints ou bien à l'hôtel. Le mariage religieux n'est pas assurément célébré le même jour que le mariage civil. Il survient un jour après, une dizaine de jours après, et même quelques années après (trois ans, cinq ans). Il est certain toutefois, que par commodité, le mariage civil et le mariage religieux, institués le même jour, restent la formule, la plus communément adoptée.

A la fin de la vie, vient l'inhumation ou l'incinération. Dans le but de rompre avec les superstitions païennes, les réformés s'opposent à ce que le temple soit utilisé lors des services funèbres. Calvin veut interdire toute velléité de "culte des morts". D'ailleurs, aucune pierre n'a marqué l'emplacement de son cadavre au cimetière de Genève. Au début du XIXe siècle, selon la liturgie la plus utilisée, le pasteur se rend à la maison mortuaire, lit quelques passages de la Bible puis, revêtu de sa robe pastorale, il suit le cercueil. Et, au cimetière, il lit à nouveau un passage de la Bible, prononce une prière, suivie d'une exhortation et parfois du chant d'un cantique. Cet usage est peu commode. Progressivement dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la tradition luthérienne est adoptée. Le temple reçoit le cercueil et l'assemblée. Le pasteur prononce une prédication, destinée à l'assemblée, puisque les protestants ne prient jamais pour les morts. Le service se termine au cimetière, par une prière et la lecture de versets de la Bible. Au XXe siècle, les usages s'uniformisent, et le service au temple se généralise.

Il est intéressant de constater que les services funèbres dans la paroisse ne sont pas tous uniformes. Généralement, le temple est utilisé pour les services funèbres, mais dans certains cas, le pasteur se rend au chevet du défunt et assiste à la levée du corps. Les personnes décédées ne sont pas toutes ensevelies au cimetière local. La mort accidentelle, par exemple, contraint la famille à transporter le corps dans le cimetière de leur choix, de la ville natale ou de la ville d'adoption (même en pays étranger). Bernard Auguste Gaston Monod constitue un exemple, puisqu'il décède au sanatorium du Mont des Oiseaux et que son corps est transporté à Versailles. De même, des fidèles hyérois, décédés dans une autre région sont enterrés par leur pasteur. L'intervalle entre la mort et l'ensevelissement se situe entre un et deux jours. Il est indéniable que l'inhumation est l'acte paroissial, dominant. La mortalité infantile et la mortalité néonatale sont importantes.

Le taux de mortalité infantile (décès d'enfants de moins d'un an) représente presque 60 %. Mais, si on le compare aux taux national de mortalité infantile à son plus bas niveau, le taux de la paroisse est nettement inférieur à 129 % en 1905-1910.

En revanche, la classe d'âge 50 ans et plus, représente un pourcentage de 59 %. L'explication est simple : les retraités étrangers séjournent dans la station hivernale, réputée pour son doux climat et son air sain.

Les délibérations du conseil presbytéral complètent les éléments apportés par le dépouillement des registres paroissiaux. En 1892, le pasteur Naville annonce aux conseillers, la possibilité de "retourner à l'usage autrefois en vigueur : faire un culte au temple lors des ensevelissements, pour tous les cas où cela semblerait désirable". Ce pasteur met en vigueur un nouvel usage, que son prédécesseur devait probablement écarter. Peut-on dès lors affirmer que le comportement religieux des protestants dépend pour une large part de la personnalité du pasteur ? En définitive, les usages dépendent de la conviction personnelle des croyants. Si les habitudes funéraires varient d'un lieu à l'autre, elles varient aussi en fonction du temps, et sans doute aussi de la "mode". Bien que l'inhumation soit l'acte paroissial le plus pratiqué, paradoxalement il est le moins institutionnalisé. Cet acte paroissial ne provoque ni débat ni division dans le corps pastoral français, quand le baptême suscitait des réactions brutales entre les anabaptistes et les réformés.

Le terme "conversion" désigne à la fois l'action de "se tourner vers" et une modification de la personne dans son être. Le message biblique considère que le second aspect dépend du premier. La conversion n'est pas un acte pastoral, mais elle constitue pourtant une tâche importante du ministère du pasteur. Elle tient sa place dans les registres paroissiaux. Mais, en tant qu'acte "visible", le mot conversion signifie le changement d'une religion. Au XIXe-XXe siècle, la conversion n'est plus une action inspirée par la menace. Le changement de religion est une démarche individuelle.

La conversion à la foi évangélique ne peut constituer un registre entier, mais seulement quelques lignes. Et, pour la période 1800-1945, deux expériences apparaissent dans les sources paroissiales. Sur la première conversion, nous n'avons aucune explication. Les seules informations proviennent de son nom, de son prénom, de son appartenance religieuse d'origine, et de la date de son changement de religion : Ambroise Gaiffier, de l'Eglise catholique romaine, se convertit au protestantisme le 25 mars 1880.

Quant à la deuxième conversion, l'explication est claire et précise. Yvonne Colette Rothschild se convertit le 3 mai 1941 à la foi évangélique, soit un an après avoir épousé un protestant. Elle quitte sa congrégation israélite, pour connaître une nouvelle vie religieuse au sein de la communauté protestante. Sa démarche n'est-elle pas motivée par la politique antisémite suivie par le gouvernement de Vichy ? A 43 ans, la prosélyte proclame devant le pasteur sa nouvelle confession de foi, à laquelle elle entend désormais s'attacher. Sa conversion est suivie par le baptême, qui a lieu le 19 juin 1941 à l'âge de 43 ans.

L'appellation "actes pastoraux" (ou casuels) désigne plus particulièrement les rites du baptême, de la confirmation, de la bénédiction nuptiale et du service funèbre. Leur célébration religieuse marque les grandes étapes de la vie que sont la naissance, la puberté, le mariage et la mort. Toutefois, le fondement biblique est inexistant, et ces institutions ont toutes un caractère multiforme et évolutif. La paroisse hyéroise élabore ses propres traditions et par conséquent l'étude de ses actes paroissiaux constitue une étude originale.

En 1878, le pasteur Louis Ferrière présente sa paroisse : "la congrégation se compose surtout d'artisans et d'ouvriers de la campagne environnante, venus d'autres départements [...] et d'une trentaine d'étrangers hivernants. Ses coreligionnaires résident temporairement pour leurs affaires et leur santé." La paroisse se distingue par un caractère véritablement cosmopolite, mais également par un caractère résolument hétérogène. Une société riche estivale s'oppose à une société modeste autochtone. Johan Marques, en analysant les rapports humains entre les hivernants riches et la population locale pendant la Belle Epoque,

évoque "le choc culturel entre deux visions du monde".¹² Ce tableau s'adapte également à une communauté religieuse, où ces deux sociétés se rencontrent, prient ensemble, communient et éprouvent les mêmes élans de la foi. Le conseil presbytéral, en 1906, parle de la situation particulière dans laquelle se trouve leur Eglise : "elle est composée pour la plupart d'étrangers qui viennent hiverner ici, ou d'industriels qui pendant la saison d'été vont travailler dans d'autres stations. Quelques membres seulement habitent Hyères toute l'année." Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées.

Il est certain que les autochtones protestants n'appartiennent pas tous à la classe des paysans ou des métayers. Une notabilité locale s'est créée et entend rivaliser avec les hivernants. Cependant, elle reste minoritaire. La plupart des autochtones sont des petits cultivateurs, des ouvriers, disséminés dans un grand nombre de hameaux, et fort peu aisés. Dans les registres paroissiaux, le terme de cultivateur, imprécis, apparaît souvent et ne renseigne pas sur la condition réelle du fidèle : le cultivateur est-il propriétaire ? petit patron ? capable de subsister sur ses terres ? En revanche, les actes paroissiaux éclairent davantage sur les métiers industriels : les protestants travaillent aux mines de plomb argentifère des Bormettes. Ces catégories sociales représentées se cantonnent dans les villages alentours. Ce bas niveau de vie existe également en ville avec le colporteur, le garçon boucher, le chiffonnier, le charpentier, le menuisier, le boulanger, le limonadier, le mécanicien, le cocher, la couturière, la tailleuse, le facteur, le peintre décorateur... Les protestants font partie des classes populaires.

Mais, Hyères offre une situation extrêmement variable. Les protestants sont aussi des employés (de commerce, au gaz de ville, aux postes, à la gare du P.L.M., des horlogers, des instituteurs honoraires, des secrétaires de mairie, des entrepreneurs, des sous officiers au 22 e colonial, des docteurs en médecine, des ingénieurs des ponts et chaussées, des chefs du service du jardin d'acclimatation ou des directeurs de banque).

Cette grande diversité n'épargne pas une classe aisée : des industriels et des propriétaires des hôtels fastueux (l'hôtel du Parc, de Costebelle, Continental) détiennent les principales fortunes de la ville. Cette grande bourgeoisie exerce une influence religieuse, sans rapport avec son importance numérique. Leur compétence conduit les membres électeurs à choisir les conseillers presbytéraux dans le milieu bancaire, industriel ou commercial. On peut citer M. Zick (propriétaire du Golf Hôtel et de l'hôtel des Palmiers), M. Verilhac (négociant), M. Braud (directeur pour Hyères du Comptoir national d'escompte de Paris), M. Pascotto (directeur de banque), M. Fantoni (industriel)... Il n'existe pas de domaines réservés aux classes possédantes dans l'Eglise, mais tous les croyants ne possèdent pas les connaissances et la formation qui permettent de remplir certaines fonctions.

La situation privilégiée (la station la plus méridionale de la côte d'Azur) et les conditions climatiques favorables (faible pluviométrie) attirent à Hyères des familles d'hivernants. Ce sont principalement des rentiers, et cette aristocratie riche et cultivée tire sa fortune de placements fonciers, industriels ou commerciaux. Elle utilise une domesticité importante. Les actes paroissiaux témoignent de l'appartenance confessionnelle des domestiques. Dès lors, le protestant est garçon de salle dans un hôtel, économe, concierge, portier, ou blanchisseur. Et, la protestante est cuisinière, femme de chambre, lingère ou gouvernante. Cette domesticité, diverse, joue un rôle social non négligeable. Le pasteur assure dans les années 1890 un culte le dimanche après-midi afin de permettre à ces hommes et à ces femmes d'entendre la Parole.

Les Français restent les hivernants les plus nombreux. Ils sont 66 % en 1856 et 47 % en 1886 à séjourner dans "le jardin d'hiver de la France". La station climatique accueille des

¹²Marques (Johan), *La vie mondaine et intellectuelle à Hyères à la Belle Epoque*, mémoire de maîtrise, faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Nice, 1995.

nobles, des propriétaires rentiers, des industriels et retraités. Il faut citer, un directeur des Postes en retraite, un rédacteur au *Figaro*, un médecin major de 1ère classe en retraite et officier de la légion d'honneur, un commandant en retraite et officier de la légion d'honneur, un industriel, et toutes les fonctions dans l'armée, comme par exemple un maître pilote d'aviation, un capitaine d'infanterie ou encore un capitaine d'artillerie coloniale à Hanoi. Sans poursuivre cette énumération, il convient de dire que ces hivernants sont liés par leurs affaires, par leurs alliances matrimoniales, par leur confession aux notables protestants locaux. Ils remplissent également les fonctions ecclésiastiques reconnues par la doctrine du sacerdoce universel. D'ailleurs, dans l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 1887, laquelle approuve le rattachement de l'Eglise d'Hyères au synode de la XIe circonscription, le conseil comprend des étrangers et il est prévu que ce dernier compte dans son sein un représentant anglais, écossais et américain. On peut citer M. Gros (hivernant), M. Burkhard, M. Cabanis (employé supérieur du Bon marché à Paris, en retraite), M. Laporte (conservateur des eaux et forêts en retraite)...

Cet intérêt touristique se heurte inévitablement aux intérêts des agriculteurs et à toutes les valeurs qui s'y rapportent. L'hétérogénéité devient pour un temps homogénéité. Et, dès lors, que l'habitude de louer les places dans le temple disparaît dans la seconde moitié du XIXe siècle, riches et pauvres se mélangent. L'Eglise ne se définit pas par la qualité de ses membres. Quand Karl Barth décrit l'Eglise par le terme de "convocation", il convient d'étendre cette formule et de dire que des êtres humains, de toutes catégories sociales sont convoqués par la Parole de Dieu.

Toutes les catégories sociales sont représentées, depuis les riches industriels jusqu'aux mineurs. Le groupe protestant forme une société complète.

Cette société complète se caractérise par la rencontre de membres d'origine ou de nationalité composites. La communauté varoise ne constitue pas un ancien "bastion" protestant. Il s'agit exclusivement d'une "importation" de la doctrine réformée. La "révolution religieuse", expression de Raoul Stéphan, s'impose tardivement avec l'implantation d'une Eglise locale. La coexistence de coutumes et de sensibilités locales symbolise la paroisse hyéroise. Les diverses origines apparaissent dans les actes paroissiaux. Des paroissiens proviennent des régions françaises où les premières communautés protestantes se sont rassemblées : Cévennes, Gard, Ardèche, Lozère (Vialas, Genolhac,...), Dauphiné, Drôme, Alsace. Leur départ se justifie souvent par la recherche de travail, dans les mines par exemple. Leur installation dans le midi contribue à répandre les idées nouvelles.

Quant à la présence d'étrangers, elle prend trois aspects. Le premier correspond au tourisme hivernal. Les familles d'hivernants se composent d'Anglais, d'Allemands, de Suisses, de Russes, de Polonais, d'Irlandais, de Danois, d'Ecossais, de Norvégiens, de Finlandais, d'Hollandais et d'Américains. Dans ces pays, les protestants constituent souvent un corps majoritaire dans la communauté nationale (Scandinavie, et pays anglo-saxons). Bien que les Anglais forment une communauté à part, et fréquentent leur propre lieu de culte, depuis 1884, certains pourtant composent l'Eglise réformée. Le second aspect tient à des alliances matrimoniales. Il n'est pas rare que les mariages mixtes célèbrent l'union entre un autochtone et un étranger. Puis, le troisième aspect s'explique par le travail. Des étrangers franchissent les frontières à la recherche d'emplois. La région hyéroise possède à la fois des ressources agricoles, des ressources minières et des industries hôtelières. D'ailleurs, à partir de 1880, elle devient un grand centre producteur de primeurs, de fleurs et de fruits. La main d'œuvre nécessaire est fournie, pour une très large part, par des immigrants italiens, qui se fixent dans le pays. Les actes paroissiaux fournissent la preuve de leur présence. Des Italiens appartiennent à la "confession dissidente". Ils sont souvent de condition modeste, et la plupart

d'entre eux sont des ruraux. Leur situation est à l'antipode de l'apparat répandu par les hivernants.

Comment se conjugue une diversité, qui appelle cependant l'unité ? Des protestants quittent des régions où ils ont l'habitude d'un encadrement religieux stable, pour s'installer dans une localité, dans une région où il n'y a pas forcément les mêmes structures religieuses. Dans la première moitié du XIXe siècle, les hivernants ne retrouvent ni temple, ni pasteur. Le contraste est brutal. Les migrants doivent se faire connaître, se lier à des familles d'une autre origine géographique, d'un milieu social et culturel différent du leur. Certains doivent consentir à des déplacements assez longs. La dispersion de beaucoup de ruraux protestants sur un territoire trop vaste crée des difficultés supplémentaires. En retour, ils peuvent être déçus par un message, une formulation, des comportements différents et des paroles religieuses auxquelles ils ont été habitués et qui constituent pour eux le véritable protestantisme. A l'ampleur de ces problèmes, peut s'ajouter l'obstacle de la langue. Il ne reste plus désormais, à toute cette communauté hétérogène de s'assembler en dehors de toute hiérarchie, de tout préjugé, et de toute orientation religieuse. Là où une congrégation luthérienne fait défaut, les fidèles luthériens s'unissent aux réformés. Et, même, si les protestants ont profondément conscience d'appartenir à la même famille chrétienne, à la communauté issue de la Réforme, les luthériens et les réformés ont des rituels et des organisations dissemblables, dont un désaccord porté sur la cène. Il s'agit ici d'une différence de sensibilité. Elle reste réelle pour un luthérien. La paroisse protestante d'Hyères est un modèle parfait d'une Eglise de "multitude", c'est-à-dire qu'elle accepte tous ceux qui désirent en faire partie. Le pasteur est celui qui rassemble la communauté.

On vient de voir les catégories socio-professionnelles des protestants de la paroisse. Les activités commerciales et industrielles sont représentées. Les paysans participent naturellement à la croissance économique de la ville, qui voit s'ouvrir des marchés. Le docteur Foëx qui appartient au premier conseil presbytéral en 1887, est célèbre en ville pour son action médicale et sociale. On peut également citer M. Bourilhon, membre du conseil, secrétaire général de mairie, et M. Charles Huber propriétaire de l'établissement d'horticulture d'Hyères. Ce dernier apparaît en même temps que la publicité pour sa compagnie, dans le "guide des étrangers à Hyères" publié en 1865. Egalement, de nombreuses personnalités protestantes "marquent leur siècle". Il serait difficile de faire un choix, tellement arbitraire. Leur influence est certaine.

Si beaucoup sont de condition modeste, près d'un tiers appartiennent au monde bourgeois et leur confession n'empêche pas leur intégration progressive dans l'élite économique locale. Cette bourgeoisie s'oriente vers les activités liées au tourisme hivernal. Ce sont souvent des protestants, les propriétaires de ces hôtels de luxe. Les actes paroissiaux et les délibérations du conseil presbytéral témoignent de ce fait. L'établissement le plus moderne est l'hôtel Continental. La première conseillère presbytérale, Mme Henriod, en 1933, en est la propriétaire. A l'est de la ville, le Golf Hôtel est prisé par les hivernants allemands. C'est M. Zick, conseiller presbytéral qui en a la charge jusqu'en 1918, en même temps qu'il s'occupe de l'hôtel des Palmiers. Auparavant, celui-ci était géré par un autre conseiller, M. Donat Sautter. En dehors de la ville, les grands hôtels de l'Ermitage, d'Albion et de Costebelle forment un ensemble de grands palaces. Ce complexe hôtelier connaît la consécration, du 21 mars au 25 avril 1892, avec le séjour de la reine Victoria d'Angleterre. Ces trois palaces, tous propriétés de M. Peyron, en 1892 appartiennent encore à un protestant. Le Park Hôtel, situé à proximité du Grand Casino, devient le Grimm's Park Hôtel. L'établissement de M.R.Grimm, protestant et propriétaire, est déclaré en faillite et vendu aux enchères en 1934. L'accueil et le service des hivernants rassemblent souvent une domesticité protestante : le concierge à l'hôtel des Palmiers, le garçon de salle à l'hôtel, des cuisiniers... Les actes paroissiaux apparaissent

parfois incomplets. Le pasteur n'inscrit au registre que la mention "hôtelier", sans préciser le nom de l'établissement. Les oublis, dans les années trente se rapportent à M. Carletto et M. Glogg. Les protestants détiennent un rôle commercial incontestable, qu'ils soient de simples portiers ou de brillants propriétaires. Ces palaces contribuent au rayonnement de la religion réformée. En effet, la vente annuelle de l'Eglise, moment privilégié pour les paroissiens se tient, successivement, à partir de 1900, dans les jardins d'Hiver de l'hôtel Continental, dans l'hôtel des Palmiers et dans l'Hôtel du Parc. Ces lieux prestigieux représentent un atout pour la paroisse.

Des paysans, des bourgeois, des ouvriers, des médecins, des boulangers, des hommes d'affaires sont tous des propagandistes de la doctrine réformée. Les classes aisées, par leur rôle dans la société, permettent à l'Eglise de s'implanter durablement dans la communauté locale. Ruraux et urbains donnent à la paroisse un caractère particulier. Le Christ est le lien qui les unit les uns aux autres, les faisant tous "frères".

La fin de la Seconde guerre mondiale affermit l'intégration de la communauté protestante dans la société locale. Les protestants sont tolérés, reconnus, présentés comme des citoyens français. Leur existence ne déclenche plus l'hostilité. Une vie religieuse animée contribue à accroître l'attraction de la paroisse aux adeptes, à élargir son influence et à engager l'Eglise plus directement dans la société. La localisation des protestants s'est modifiée ; l'exode rural réduit l'importance des anciens "bastions" huguenots. Le Var devient, dès lors, un département qui regroupe un nombre appréciable de protestants. Les mouvements d'évangélisation, la croissance économique des villes, l'urbanisation et la vocation touristique du littoral expliquent cette immigration et la constitution d'un foyer protestant. Cette évolution révèle la capacité du protestantisme à se transformer en fonction des cultures et des origines qu'il traverse.

La mission première des croyants, dans les premières années du XIXe siècle, consistait à témoigner leur foi et leurs sentiments religieux. Puis, il leur faut établir des cadres religieux et créer un foyer spirituel de tous les fils de la Réforme. Probablement, les fidèles hyérois rêvent-ils d'une vie culturelle et d'une vie communautaire. La responsabilité en revient pour une bonne part aux hivernants et à l'action d'Alphonse Denis, qui se sont engagés à célébrer le culte dans un édifice. Ces premières initiatives provoquent des réactions hostiles de quelques administrateurs locaux et de quelques membres du clergé catholique romain. Parallèlement, l'évangélisation ne cesse de se développer afin de prêcher l'Evangile dans la région mais surtout elle tente de rattacher les protestants disséminés à une Eglise.

Cette oeuvre porte ses fruits et progressivement ces efforts manifestent une réelle volonté d'accroître le rayonnement du protestantisme. En dépit de leur petit nombre et de leur dispersion, les protestants disposent au milieu du XIXe siècle à la fois d'un lieu de culte et d'une école évangélique. L'année 1887 marque un tournant dans l'histoire du protestantisme hyérois. Le pasteur entend organiser solidement l'Eglise et créer une communauté vivante de chrétiens. Il ouvre de nouvelles perspectives. L'Eglise d'Hyères se rattache au synode de la XIe circonscription et s'octroie une organisation définitive. Le XIXe siècle constitue indubitablement la période la plus faste, la plus dynamique dans l'histoire de la paroisse. Désormais, avec la plus large diffusion des responsabilités et des activités, la préoccupation du social, sous la pression des circonstances, tient une place importante dans la communauté. En 1905, les protestants hyérois voient dans la séparation, le meilleur gage de sécurité pour leur Eglise et acceptent le principe, sans aucun conflit. Malgré les difficultés rencontrées lors

des deux guerres mondiales et leurs incidences financières, la communauté continue de proposer une vie de paroisse, autonome et féconde. Et, les exemples de dynamisme ne manquent pas après 1945.

Cependant, les protestants qui avaient coutume de se définir contre des "majoritaires" doivent dorénavant se présenter pour eux-mêmes. Les relations entretenues entre l'Eglise catholique et l'Eglise protestante au cours du XIXe siècle présentent des affrontements, des défis et des convergences. Les tentatives du curé de la commune de limiter la diffusion du protestantisme depuis la Restauration et les pressions exercées sur l'école évangélique convainquent les protestants d'un retour éventuel de persécutions. Or, les riches hivernants introduisent une amélioration des rapports entre les deux sociétés religieuses. Leur présence accroît le rayonnement de la religion réformée, que personne n'ose contester ouvertement. Et, progressivement s'impose aux protestants le dialogue avec ceux qui appartiennent à d'autres cultures et à d'autres religions. L'oecuménisme s'affirme depuis 1930 et constitue une visée commune de rapprochement entre chrétiens. Il est vrai que la paroisse hyéroise se présente depuis son implantation comme une société séparée, qui vit dans l'individualisme. Elle a tendance à nouer des liens étroits, plutôt avec Genève (Société des protestants disséminés) et avec la Grande-Bretagne (l'Eglise écossaise). Toutefois, la paroisse doit soulever la question de l'unité de l'Eglise et considérer que les séparations reconnues jadis comme légitimes et nécessaires n'ont plus de raison d'être.

Le protestantisme hyérois, même s'il présente un bilan qu'on peut considérer comme honorable (sa faculté à répandre le dynamisme), connaît pourtant des défaillances. Il fait des erreurs et se montre plus ou moins fidèle à sa mission. L'activité paroissiale comporte des lacunes. La communauté est confrontée au problème de la dissémination. Elle couvre de grandes distances et des fidèles restent en marge de la société religieuse. L'Eglise perd fatalement des fidèles. Il est probable que la paroisse participe à la déchristianisation. Ses efforts, ses forces, son attention sont trop dispersés pour garantir un lien étroit entre le foyer religieux et certains protestants éloignés de tout lieu de culte. Or, coordonner ces efforts n'est pas une priorité du consistoire de Marseille, lequel pourrait fonder une nouvelle paroisse, et travailler à un nouveau Réveil. On peut l'illustrer par une phrase de Léon Maur, laquelle s'inscrivait toutefois dans un autre contexte : les paroissiens "ont eu leurs défaillances, leurs petites, leurs préoccupations personnelles : ils étaient des hommes."